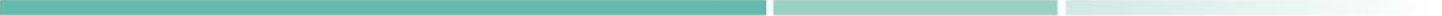


Évaluation de l'Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest sur le développement du marché du travail

Rapport final

Le 8 août 2023



Évaluation de l'Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest sur le développement du marché du travail

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2023

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. Em20-82/1-2023F-PDF

ISBN 978-0-660-49447-0




Table des matières

Liste des tableaux.....	ii
Liste des graphiques	iii
Liste des abréviations	iv
Sommaire	v
Principales conclusions	vii
Réponse de la direction	xiv
Méthode de l'évaluation	xiv
1. Présentation.....	1
2. Ententes sur le développement du marché du travail.....	2
2.1 Prestations d'emploi.....	3
2.2 Mesures de soutien.....	3
2.3 Participants admissibles couverts par cette étude	3
2.4 Part moyenne des PEMS dans le financement et le coût par équivalent du plan d'action	4
3. Méthodologie.....	6
3.1 Analyse des impacts différentiels.....	6
3.2 Analyse des résultats à moyen terme	8
3.3 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages'	9
3.4 Forces et limites des études.....	11
3.5 Aperçu des études présentées dans ce rapport.....	12
4. Constatations de l'évaluation	13
4.1 Profil des participants	13
4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi participant au Programme de perfectionnement des compétences et pour les prestataires actifs ayant reçu des SAE	15
4.3 Résultats pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi et les anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi participant aux SAE	18
4.4 Profils des sous-groupes de population et résultats sur le marché du travail	21
4.5 Analyse coûts-avantages	31
5. Études complémentaires.....	34
5.1 Programme de démarrage d'entreprise.....	34
5.2 Partenariats pour la création d'emplois.....	36
5.3 Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre	38
5.4 Recherche et innovation	41
6. Conclusions et recommandations.....	42
6.1 Résumé des constatations.....	42
6.2 Recommandations	43
7. Références	44
8. Annexe A. Liste des 8 études présentées dans ce rapport de synthèse	45

Liste des tableaux

Tableau i. Part du financement dans le cadre de l'EDMT et coût moyen par équivalent du plan d'action, par participant dans les Territoires du Nord-Ouest de 2010 à 2012.	vii
Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts	x
Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par équivalent du plan d'action, par participant dans les Territoires du Nord-Ouest.	4
Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012.....	14
Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS.	15
Tableau 4. Profil des anciennes prestataires et des prestataires actives de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012.....	22
Tableau 5. Résultats des participantes sur le marché du travail (moyenne annuelle).....	23
Tableau 6. Profil des hommes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012.....	24
Tableau 7. Résultats des hommes participants sur le marché du travail (moyenne annuelle)...	26
Tableau 8. Profil des jeunes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012.....	27
Tableau 9. Résultats des jeunes participants sur le marché du travail (moyenne annuelle).....	28
Tableau 10. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des PEMS dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012	29
Tableau 11. Résultats des participants autochtones sur le marché du travail (moyenne annuelle).....	31
Tableau 12. Résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes.....	32
Tableau A 1. Aperçu des 8 études présentées dans ce rapport.	45

Liste des graphiques

Graphique i. Changement de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle).....	viii
Graphique ii. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)	ix
Graphique iii. Changement de la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)	ix
Graphique 1. Changement de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)	16
Graphique 2. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)	16
Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle)	17
Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d'aide sociale (moyenne annuelle)	17
Graphique 5. Changement dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle).....	18
Graphique 6. Évolution des revenus annuels moyens des participants avant et après leur participation au programme.....	19
Graphique 7. Évolution de la proportion de participants ayant touché des prestations de l'assurance-emploi et d'aide sociale avant et après la participation au programme	20
Graphique 8. Évolution de l'incidence de l'emploi des participants avant et après leur participation au programme.....	21



Liste des abréviations

EDMT	Entente sur le développement du marché du travail
EDSC	Emploi et Développement social Canada
PCE	Partenariats pour la création d'emplois
PEMS	Prestations et mesures de soutien
SAE	Services d'aide à l'emploi

Sommaire

L'Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest pour la conception et la mise en œuvre des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS).

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement efficace des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin et de retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte d'assurance-emploi.

Les programmes et services fournis par les Territoires du Nord-Ouest doivent correspondre aux catégories des PEMS établies en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Voici une brève description des PEMS examinées dans le cadre de l'évaluation.

- Le **Programme de perfectionnement des compétences** procure une aide financière directe à des personnes pour sélectionner, planifier et payer de la formation. La formation est adaptée aux besoins des participants. Elle leur permet d'obtenir des services de counseling et d'orientation professionnelle. Elle peut comprendre l'éducation des adultes, l'alphabétisation et les compétences essentielles, la formation linguistique, la formation à court terme et la formation professionnelle menant à une certification par un établissement agréé.
- La **Formation en cours d'emploi** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une subvention salariale.

Objectifs de l'évaluation

Forte du succès des cycles d'évaluation EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficience, ainsi que la conception et la mise en œuvre de PEMS dans les Territoires du Nord-Ouest.

Investissement au titre de l'EDMT

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré près de 4,8 millions de dollars (dont près de 1,5 million en fonds d'administration) aux Territoires du Nord-Ouest.

Méthodologie de l'évaluation

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 8 études d'évaluation distinctes menées à l'échelle territoriale. Ces études examinent les questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes. On y utilise différentes méthodes qualitatives et quantitatives, dont :

- une analyse des impacts différentiels, pour les personnes qui ont entamé leur participation à une intervention entre 2009 et 2012;
- une analyse des résultats;
- une analyse coûts-avantages (qui tient compte des économies réalisées au chapitre des soins de santé);
- des « entretiens avec des informateurs clés » auprès de 19 responsables du programme, gestionnaires de cas, fournisseurs de services et titulaires de projet dans les territoires;
- des questionnaires;
- des revues de documents et des revues de littérature.

- Les **Partenariats pour la création d'emplois (PCE)** offrent aux participants l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui conduira à un emploi permanent. Les possibilités d'emploi sont offertes dans le cadre de projets favorisant le développement de la collectivité et la croissance de l'économie locale¹.
- Le **Programme de démarrage d'entreprise** vise à aider les participants à créer leur propre emploi en leur fournissant une série de services.
- Les **Services d'aide à l'emploi (SAE)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident ces personnes à trouver un meilleur emploi.
 - Ces services peuvent prendre la forme de services de recherche d'emploi, de perfectionnement professionnel et de counseling, ainsi que d'aide à la rédaction du curriculum vitæ. Ces services sont qualifiés d' « interventions légères » en raison de leur très courte durée. Ils sont offerts sur une base individuelle ou en groupe.
- Les **Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre** visent à aider les partenaires communautaires à entreprendre des activités relatives au marché du travail qui favorisent le perfectionnement de la main-d'œuvre, le réaménagement des effectifs et la planification efficace des ressources humaines.
- La mesure de soutien **Recherche et innovation** vise à financer des solutions inédites pour répondre à des questions ou à des problèmes précis au sein du marché du travail et à créer des mécanismes d'investissement stratégique pour financer des expériences susceptibles de faciliter l'élaboration de politiques, de programmes ou de pratiques de l'industrie.

Les impacts différentiels sont estimés pour 2 catégories de prestataires de l'assurance-emploi :

- Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi².

Le tableau i donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par participant. Le calcul du coût moyen par participant est basé sur les données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2009 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

¹ Les impacts différentiels pour les PCE ne sont pas indiqués ici, en raison de la taille limitée de l'échantillon ou parce que les modèles utilisés pour estimer les impacts différentiels n'étaient pas équilibrés. Il est essentiel que l'on dispose de modèles équilibrés pour s'assurer que les participants et les non-participants sont semblables.

² Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont plus admissibles aux prestations d'assurance-emploi, qui ne sont pas sur le marché du travail pour diverses raisons ou qui sont bénéficiaires de l'aide sociale.

Tableau i. Part du financement dans le cadre de l'EDMT et coût moyen par équivalent du plan d'action, par participant dans les Territoires du Nord-Ouest de 2010 à 2012^{3,4}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement	Coût moyen – prestataires actifs	Coût moyen – anciens prestataires
Programme de perfectionnement des compétences	51 %	8 629 \$	9 232 \$
Services d'aide à l'emploi	29 %	1 579 \$	1 579 \$
Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre	8 %	s.o.	s.o.
Programme de démarrage d'entreprise	7 %	18 778 \$	18 419 \$
Formation en cours d'emploi	5 %	6 988 \$	6 152 \$
Partenariats pour la création d'emplois	s.o.	2 033 \$	571 \$
Recherche et innovation	s.o.	s.o.	s.o.
Total	100 %	s.o.	s.o.

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour les exercices 2010 à 2011 et 2011 à 2012⁵.

Par rapport à la période de 2009 à 2012, l'affectation budgétaire liée aux EDMT pendant la période de 2020 à 2021 a varié pour quelques programmes et services. Par exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, les investissements dans le Programme de perfectionnement des compétences ont diminué, passant de 51 % à 26 %, alors que les investissements dans le programme de Formation en cours d'emploi ont augmenté de 5 % à 20 % des dépenses liées aux PEMS.

Principales conclusions

Dans les Territoires du Nord-Ouest, près de 1 670 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont entamé leur participation à des programmes et services découlant d'EDMT entre 2009 et 2012.

³ Le coût moyen pour le Programme de perfectionnement des compétences inclut ce qu'il en coûte pour offrir le volet régulier et le volet apprentis du Programme de perfectionnement des compétences. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet apprentis.

⁴ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants précis dans les programmes Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre et Recherche et innovation.

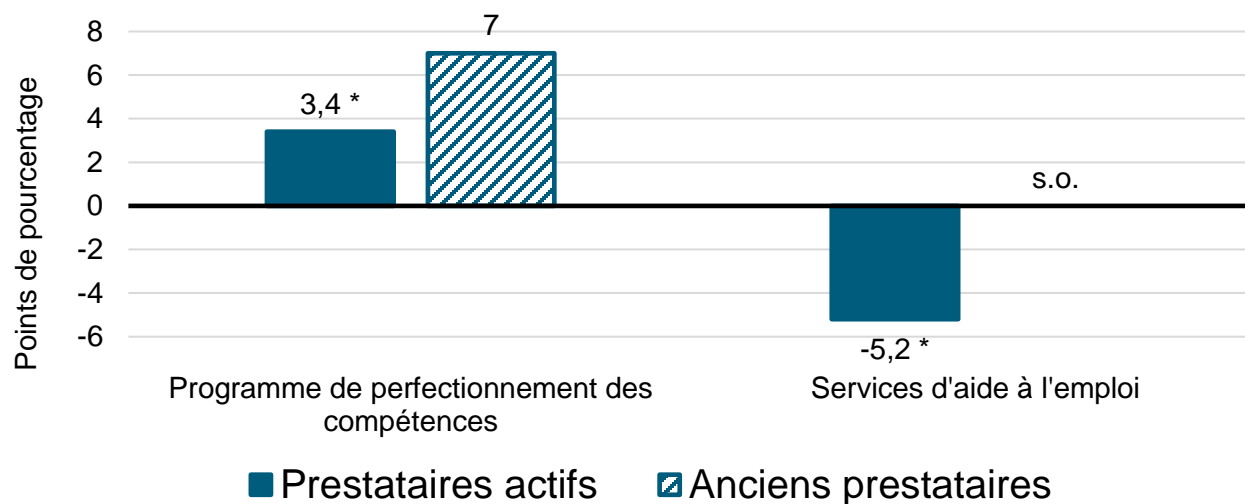
⁵ L'année fiscale est entre le 1 avril et 31 mars.

Efficacité et efficience des PEMS

- Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels et les résultats sur le marché du travail démontrent que la participation à certaines PEMS améliore la participation au marché du travail et réduit le recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.
- Concernant le programme de Formation en cours d'emploi, l'analyse des résultats sur le marché du travail a révélé que pour la période suivant la participation, les revenus annuels étaient plus élevés et que le recours aux prestations d'assurance-emploi était plus faible.
- Une analyse par sous-groupes des résultats sur le marché du travail démontre que pour la période qui a suivi leur participation, tous les sous-groupes de participants au Programme de perfectionnement des compétences et aux SAE ont obtenu des revenus annuels plus élevés et ont réduit leur recours aux prestations d'assurance-emploi.
- Les avantages de la participation aux PEMS pour la société finissent par surpasser les coûts des investissements initiaux au fil du temps.

Le graphique i présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation. Par exemple, la participation au Programme de perfectionnement des compétences augmente la probabilité de trouver un emploi de 7 points de pourcentage pour les anciens prestataires par rapport aux non-participants.

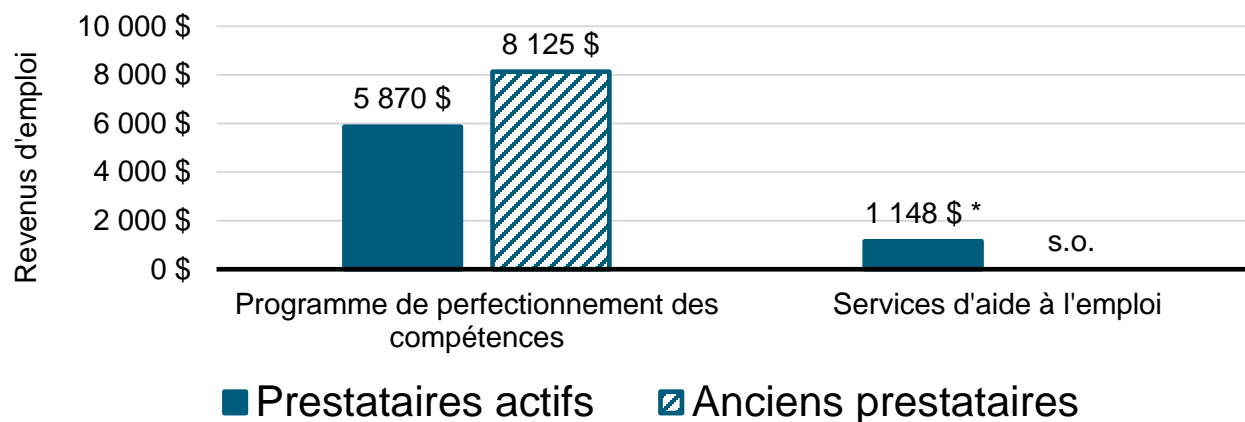
Graphique i. Changement de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Le graphique ii montre la moyenne annuelle des revenus d'emploi chez les prestataires actifs et les anciens prestataires au cours de la période qui suit leur participation. Par exemple, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au Programme de perfectionnement des compétences ont gagné, en moyenne, 5 870 \$ de plus que les non-participants semblables.

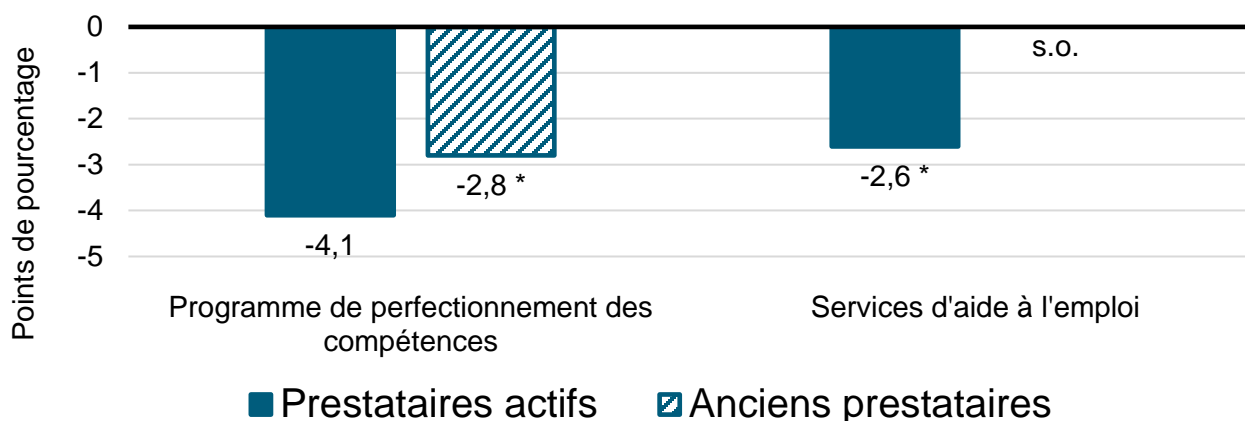
Graphique ii. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)



*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Comme le montre le graphique iii, les prestataires actifs ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences ont réduit leur recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement de 4,1 points de pourcentage après leur participation.

Graphique iii. Changement de la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



* L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Le tableau ii montre le nombre d'années nécessaire pour que les avantages pour la société surpassent les coûts des programmes. Les avantages de la participation pour la société surpassent les coûts des investissements initiaux sur une période allant de la première année de participation jusqu'à 1,6 an.

Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts⁶

Catégorie	Programme de perfectionnement des compétences – prestataires actifs (10 ans après la participation)	Services d'aide à l'emploi – prestataires actifs (5 ans après la participation)	Programme de perfectionnement des compétences – anciens prestataires (10 ans après la participation)
Période de récupération (années après la fin de la participation)	1,3 année	Recouvrement au cours de la première année de participation au programme	1,6 année

Études complémentaires

Une série d'études complémentaires aborde les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans le cadre des évaluations des EDMT. Ces lacunes concernent la conception et la mise en œuvre des programmes, ainsi que les défis et les leçons apprises en ce qui concerne le Programme de démarrage d'entreprise, les PCE, les Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre ainsi que la mesure Recherche et innovation.

La plupart de ces interventions ne conviennent pas à une analyse des impacts différentiels. Par exemple, dans le cadre des Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre et de Recherche et innovation, on ne recueille pas de renseignements sur les participants. Par conséquent, on a dû recourir à une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives pour examiner ces PEMS en détail. On a aussi intégré certaines considérations clés, qui aideront à orienter les futures discussions entourant les programmes et les politiques.

Étude sur le Programme de démarrage d'entreprise

Le Programme de démarrage d'entreprise vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services.

Les données suivantes concernant les résultats sur le marché du travail des participants au programme sont uniquement fondées sur les opinions des informateurs clés et sur les données de l'assurance-emploi et de l'Agence du revenu du Canada. En raison du faible nombre de répondants au sondage dans les Territoires du Nord-Ouest, le présent rapport ne peut fournir de données sur les résultats obtenus par les participants après le programme.

⁶ Aucune analyse coûts-avantages n'a été réalisée pour le programme de Formation en cours d'emploi; il était impossible d'estimer les impacts différentiels en raison du faible nombre de participants.

Selon les données administratives, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont réduit leur recours aux prestations d'assurance-emploi après avoir participé au Programme de démarrage d'entreprise. Le nombre de semaines au cours desquelles des prestations d'assurance-emploi ont été perçues après le programme suit une tendance semblable.

Les informateurs clés ont indiqué les principales raisons suivantes pour expliquer comment les participants ont réussi à lancer et à conserver leur entreprise :

- le fait de posséder des compétences ou des expériences en lien avec le domaine d'activité;
- un engagement personnel et de la motivation;
- une personnalité adaptée au travail autonome;
- une bonne idée d'entreprise et de produit, adaptés au marché;
- le fait d'avoir du soutien (tel que des relations, de la famille, un réseau dans l'industrie).

Les informateurs clés ont indiqué les principales raisons suivantes pour expliquer comment les participants ont échoué à lancer et à conserver leur entreprise dans les Territoires du Nord-Ouest :

- le fait de ne pas être préparé à devenir travailleur indépendant (par exemple, projections irréalistes, planification financière inadéquate);
- le fait de ne pas comprendre ce qu'implique le lancement et le maintien d'une entreprise (par exemple, ignorer les études de marché, avoir de mauvaises compétences en gestion de projet, se concentrer sur un revenu rapide);
- le manque de dévouement et d'engagement;
- l'absence de marketing pour le produit ou le service;
- un changement de conditions de vie ou un ralentissement de l'économie.

Étude sur les Partenariats pour la création d'emplois

Les PCE constituent un programme d'emploi visant à fournir un soutien financier aux organismes communautaires à but non lucratif pour des projets à court terme qui offrent aux demandeurs d'emploi une expérience professionnelle précieuse et la possibilité d'un emploi à long terme. En travaillant sur différents aspects des activités du projet, les participants acquièrent les compétences requises sur le marché du travail.

Les informateurs clés s'attendent à ce qu'en plus d'acquérir de l'expérience de travail, les participants développent des compétences transférables, progressent dans leur cheminement de carrière et améliorent leurs techniques de recherche d'emploi. Les promoteurs peuvent bénéficier des PCE grâce à une capacité accrue, en ayant accès à de la main-d'œuvre, en mettant leurs projets en œuvre et en développant des partenariats avec d'autres organisations. Au niveau communautaire, les projets menés dans le cadre des PCE sont censés soutenir l'économie locale.

Les informateurs clés ont souligné l'importance d'harmoniser les motivations des promoteurs et des participants avec l'objectif des PCE consistant à préparer les personnes au marché du travail. En supprimant les coûts associés au matériel du décompte des coûts admissibles du projet, les promoteurs ont pu se concentrer sur les besoins des participants.

Étude sur les Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre

Les Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre visent à aider les partenaires communautaires à entreprendre des activités relatives au marché du travail qui favorisent le perfectionnement de la main-d'œuvre, le réaménagement des effectifs et la planification efficace des ressources humaines. Voici une liste (non exhaustive) des activités financées :

- la recherche sur le marché du travail;
- l'élaboration de plans stratégiques pour répondre aux enjeux économiques et aux problèmes liés à l'emploi dans la collectivité;
- la promotion des mesures d'aide à l'emploi auprès des employeurs et des chômeurs;
- des communications pour partager les pratiques exemplaires ou pour lancer des discussions sur les difficultés et les possibilités communautaires;
- une coordination pour faciliter la résolution des problèmes communautaires en lien avec les enjeux relatifs au marché du travail ou en matière d'emploi; ou pour soutenir le développement de groupes de planification locaux;
- une coordination dans le réaménagement des effectifs pour aider les entreprises à mettre en place des mécanismes de soutien visant à aider les employés qui risquent de perdre leur emploi.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, ainsi que les responsables du programme, ont confirmé que dans le cadre de la conception et de l'exécution des Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre, le Ministère avait mené des activités visant à soutenir la formation et le maintien de partenariats. Le Ministère et les informateurs clés expliquent que l'expertise, le temps et les contributions financières des partenaires sont autant d'éléments utiles, voire essentiels, à la mise en œuvre et au succès des projets.

Étude sur le programme de Recherche et innovation

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les projets réalisés dans le cadre de la mesure Recherche et innovation soutiennent la conception et l'élaboration de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. Les activités financées comprenaient la création de plans de développement du marché du travail dans la collectivité, y compris la mobilisation des intervenants, l'analyse de la population active dans la collectivité et l'identification des possibilités de perfectionnement de la main-d'œuvre, des besoins de formation communautaire et de feuilles de route de mise en œuvre.

Recommandations

Depuis 2012, 15 études qualitatives et quantitatives ont abordé les problèmes et les questions liés à la conception, à la mise en œuvre et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives aident à contextualiser les résultats des études quantitatives et à identifier les défis, les leçons apprises et les pratiques exemplaires associées à la conception et à la mise en

œuvre des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

En outre, l'évaluation des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre, qui a récemment été achevée, complète les études qualitatives des EDMT. Cette évaluation exhaustive a permis de dresser un portrait inédit des défis et des leçons apprises associés aux initiatives destinées à aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes les plus éloignées du marché du travail.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés pour les Territoires du Nord-Ouest en ressortent :

Recommandation 1 : On incite les Territoires du Nord-Ouest à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes et services, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau territorial de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite les Territoires du Nord-Ouest à poursuivre leurs efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle territoriale.

Réponse de la direction

L'Entente Canada–Territoires du Nord-Ouest sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest pour la conception et la mise en œuvre des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS).

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement efficace des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin et de retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte d'assurance-emploi.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, près de 1 670 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont entamé leur participation à des programmes et services découlant d'EDMT entre 2009 et 2012.

Méthode de l'évaluation

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 8 études d'évaluation menées à l'échelle territoriale. Ces études examinent les questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes.

On a choisi la période de 2009 à 2012 pour l'estimation des impacts des PEMS dans les années qui suivent la participation. On a évalué les impacts sur une période d'au moins 4 ans après l'achèvement du programme, jusqu'à l'année civile 2017 (données disponibles les plus récentes au moment de cette évaluation).

Voici les programmes et services examinés dans le cadre de cette étude.

1. Prestations d'emploi

- Programme de perfectionnement des compétences
- Formation en cours emploi
- Partenariats pour la création d'emplois
- Programme de démarrage d'entreprise

2. Mesures de soutien

- Services d'aide à l'emploi
- Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre
- Recherche et innovation

Deux recommandations clés pour les Territoires du Nord-Ouest en ressortent :

Recommandation 1 : On incite les Territoires du Nord-Ouest à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes et services, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services à l'échelle territoriale, s'il y a lieu.

Réponse de la direction

Comme le montre l'évaluation, les EDMT améliorent la participation des personnes au marché du travail et réduisent la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest accepte la recommandation et continue de partager les pratiques exemplaires et les leçons apprises dans le cadre de la prestation des programmes relatifs au marché du travail dans les centres de services régionaux du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, mais également avec d'autres administrations et partenaires externes par l'entremise du Forum des ministres du marché du travail. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation profitera également des réunions bilatérales du Comité sur le développement de la main-d'œuvre prévues par les Ententes de transfert relatives au marché du travail pour aborder avec EDSC la question des pratiques exemplaires.

Recommandation 2 : On incite les Territoires du Nord-Ouest à poursuivre leurs efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle territoriale.

Réponse de la direction

Depuis la période d'évaluation en question et conformément à la mise en œuvre du nouveau plan de mesure du rendement établi par les Ententes de transfert relatives au marché du travail signées en 2018, le Système administratif de gestion des cas (SAGC) du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a été mis à jour afin d'améliorer la production de rapports sur les indicateurs du programme du marché du travail ainsi que les interactions entre les clients et le personnel de programme. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation accepte la recommandation et continue d'améliorer sa production de rapports, notamment grâce à des mises à jour régulières du SAGC, mais également par la solide formation et le perfectionnement de son personnel, favorisant ainsi une meilleure qualité des données et une plus grande précision de ses rapports. Concernant le programme du marché du travail, la saisie de données provenant des centres de services du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation est appuyée par le personnel du programme de l'administration centrale du Ministère, et ce, grâce à une formation et à la mobilisation continue des agents de perfectionnement professionnel et des gestionnaires régionaux.

1. Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a collaboré avec les Territoires du Nord-Ouest pour entreprendre le troisième cycle (2018 à 2023) d'évaluation des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT).

Le premier cycle d'évaluation des EDMT a été réalisé de 1998 à 2012. Il s'agissait de réaliser des évaluations formatives et sommatives distinctes sous la direction d'un comité d'évaluation mixte bilatéral.

En s'appuyant sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises tirées du premier cycle, on a procédé au deuxième cycle d'évaluation des EDMT entre 2012 et 2017. Le deuxième cycle a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT. Les travaux se sont appuyés sur des discussions bilatérales au sein du comité d'évaluation mixte.

Le troisième cycle d'évaluation des EDMT s'appuie sur le succès du deuxième cycle. L'objectif consiste à combler les lacunes dans les connaissances au sujet de l'efficacité, de l'efficience, de la conception et du déploiement des prestations et mesures de soutien (PEMS). Le cycle d'évaluation a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT, composé de représentants d'EDSC et des douze provinces et territoires participants.

Le présent rapport présente un résumé des résultats des évaluations dans le cadre du troisième cycle, pour les Territoires du Nord-Ouest. Ces résultats sont tirés de 8 études.

2. Ententes sur le développement du marché du travail

Les EDMT sont des ententes bilatérales entre le Canada et chaque province et territoire pour la conception et la mise en œuvre des programmes et des services associés aux PEMS. Ces ententes ont été conclues en vertu de la partie II de la *Loi de 1996 sur l'assurance-emploi*.

Au cours de l'exercice de 2020 à 2021⁷, le Canada a transféré près de 29,7 millions de dollars aux Territoires du Nord-Ouest⁸. Aux termes de l'Entente, les Territoires du Nord-Ouest sont responsables de la conception et de la prestation de programmes et de services visant à aider les personnes à se préparer à l'emploi, à obtenir un emploi et à se maintenir en emploi.

Les programmes et services découlant des EDMT sont classés en 2 catégories :

- Les **Prestations d'emploi**^{9,10} se répartissent en 5 sous-catégories : Programme de perfectionnement des compétences, Formation en cours d'emploi, Programme de démarrage d'entreprise, Partenariats pour la création d'emplois, et Suppléments de rémunération ciblés¹¹.
- Les **Mesures de soutien** se répartissent en 3 sous-catégories : Services d'aide à l'emploi¹², Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre et Recherche et innovation.

Les Territoires du Nord-Ouest disposent de la souplesse nécessaire pour adapter les PEMS aux particularités de son marché du travail, pourvu que ces adaptations demeurent conformes à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*¹³.

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement réussi des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin pour retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte d'assurance-emploi.

Voici les programmes et services examinés dans le cadre de cette étude.

⁷ L'année fiscale est entre le 1 avril et 31 mars.

⁸ Emploi et Développement social Canada (2022). Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2020 à 2021.

⁹ Depuis le 1 avril 2018, l'admissibilité aux prestations d'emploi a été élargie de manière à inclure les personnes qui ont versé des cotisations minimales d'assurance-emploi supérieures au seuil de remboursement des cotisations (soit 2 000 \$ de revenus) pendant au moins 5 des 10 dernières années.

¹⁰ En juillet 2016, de nouvelles dispositions ont modifié la définition des « anciens prestataires ». Cette définition englobe désormais les personnes qui ont rempli une demande d'assurance-emploi au cours des 5 dernières années.

¹¹ Les suppléments de rémunération ciblés ne sont pas examinés dans le cadre de cette évaluation, car ils ne sont pas utilisés actuellement.

¹² Les SAE sont offerts à tous les Canadiens.

¹³ Emploi et Développement social Canada (2012). *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity* (document interne).

2.1 Prestations d'emploi

- Le **Programme de perfectionnement des compétences** procure une aide financière directe à des personnes pour sélectionner, planifier et payer de la formation. La formation est adaptée aux besoins des participants. Elle leur permet d'obtenir des services de counseling et d'orientation professionnelle. Elle peut comprendre l'éducation des adultes, l'alphabétisation et les compétences essentielles, la formation linguistique, la formation à court terme et la formation professionnelle menant à une certification par un établissement agréé.
- Les participants au programme **Formation en cours d'emploi** acquièrent une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une subvention salariale.
- Les **Partenariats pour la création d'emplois (PCE)** offrent aux participants l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui conduira à un emploi permanent. Les possibilités d'emploi sont offertes dans le cadre de projets favorisant le développement de la collectivité et la croissance de l'économie locale.
- Le **Programme de démarrage d'entreprise** aide les participants à créer leur propre emploi en leur fournissant une série de services.

2.2 Mesures de soutien

- Les **Services d'aide à l'emploi (SAE)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident ces personnes à trouver un meilleur emploi.
 - Ces services peuvent prendre la forme de services de recherche d'emploi, de perfectionnement professionnel et de counseling, ainsi que d'aide à la rédaction du curriculum vitae. Ces services sont qualifiés d'« interventions légères » en raison de leur très courte durée. Ils sont offerts sur une base individuelle ou en groupe.
- Les **Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre** visent à aider les partenaires communautaires à entreprendre des activités relatives au marché du travail qui favorisent le perfectionnement de la main-d'œuvre, le réaménagement des effectifs et la planification efficace des ressources humaines.
- La mesure **Recherche et innovation** vise à financer des solutions inédites pour répondre à des questions ou à des problèmes précis au sein du marché du travail et à créer des mécanismes d'investissement stratégique pour financer des expériences susceptibles de faciliter l'élaboration de politiques, de programmes ou de pratiques de l'industrie.

2.3 Participants admissibles couverts par cette étude

Les impacts différentiels sont estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi.

- Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.

- Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹⁴.

2.4 Part moyenne des PEMS dans le financement et le coût par équivalent du plan d'action

Le tableau 1 donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par équivalent du plan d'action, en ce qui concerne les anciens prestataires et les prestataires actifs dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est à noter que le coût moyen par participant est calculé sur la base des données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2009 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

Entre la période de 20010 à 2012 et l'exercice de 2020 à 2021, les investissements consacrés au Programme de perfectionnement des compétences ont diminué de 25 points de pourcentage. Les plus fortes augmentations de financement sont constatées pour le programme de Formation en cours d'emploi (+15 points de pourcentage) et pour les Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre (+8 points de pourcentage).

Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par équivalent du plan d'action, par participant dans les Territoires du Nord-Ouest^{15,16}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement (2010 à 2012)	Part de financement (2020 à 2021)	Coût moyen – prestataires actifs (2010 à 2012)	Coût moyen – anciens prestataires (2010 à 2012)
Programme de perfectionnement des compétences	51 %	26 %	8 629 \$	9 232 \$
Services d'aide à l'emploi	29 %	35 %	1 579 \$	1 579 \$
Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre	8 %	0 %	s.o.	s.o.

¹⁴ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

¹⁵ Le coût moyen pour le Programme de perfectionnement des compétences inclut ce qu'il en coûte pour offrir le volet régulier et le volet apprentis du Programme de perfectionnement des compétences. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet apprentis.

¹⁶ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants précis, dans le programme Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre et Recherche et innovation.

Évaluation de l'Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest sur le développement du marché du travail

Programme de démarrage d'entreprise	7 %	10 %	18 778 \$	18 419 \$
Formation en cours d'emploi	5 %	20 %	6 988 \$	6 152 \$
Partenariats pour la création d'emplois	s.o.	1 %	2 033 \$	571 \$
Recherche et innovation	s.o.	8 %	s.o.	s.o.
Total	100 %	100 %	s.o.	s.o.

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, de 2010 à 2011, 2011 à 2012, et 2020 à 2021.

3. Méthodologie

Cette section présente les aspects clés des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des études sur les EDMT.

Toutes les analyses quantitatives sont basées sur les données administratives associées aux activités découlant de la partie I (données sur les demandes de prestations d'assurance-emploi) et de la partie II (données sur la participation aux PEMS) de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Ces « données de la partie I » et ces « données de la partie II » sont ensuite mises en correspondance avec les fichiers de données fiscales (T1 et T4) de l'Agence du revenu du Canada. Les analyses des impacts différentiels et des rapports coûts-avantages sont basées sur la totalité des participants des Territoires du Nord-Ouest qui ont entamé leur participation aux PEMS entre 2009 et 2012.

On a choisi la période de 2009 à 2012 pour l'estimation des impacts des PEMS dans les années qui suivent la participation. On a évalué les impacts sur une période d'au moins 4 ans après l'achèvement du programme, jusqu'à l'année civile 2017 (données disponibles les plus récentes au moment de cette évaluation).

3.1 Analyse des impacts différentiels¹⁷

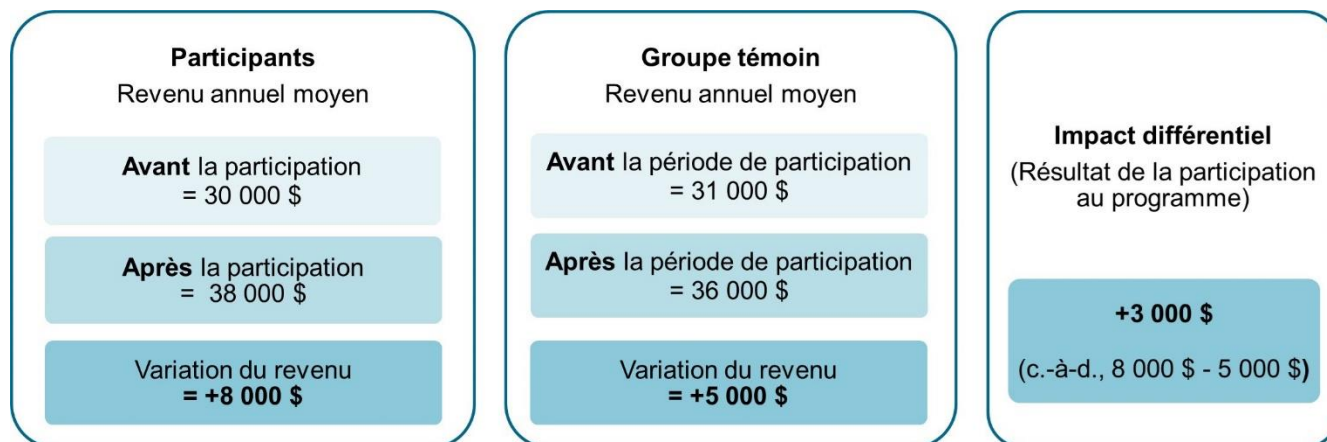
On évalue l'efficacité du programme en estimant les impacts différentiels de la participation aux PEMS sur l'expérience des participants sur le marché du travail. On se penche ainsi sur les revenus d'emploi et du travail indépendant, l'incidence d'emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, l'utilisation de l'aide sociale et le recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, on a estimé les impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi participant au Programme de perfectionnement des compétences et au programme de Formation en cours d'emploi ainsi que pour les prestataires actifs ayant reçu des SAE. Les impacts différentiels pour les PCE ne sont pas indiqués ici, en raison de la taille limitée des échantillons ou parce que les modèles utilisés pour estimer les impacts différentiels n'étaient pas équilibrés. Il est essentiel que l'on dispose de modèles équilibrés pour s'assurer que les participants et les non-participants sont semblables.

Le rôle de l'analyse des impacts différentiels consiste à isoler les impacts de la participation de ceux des autres facteurs. Pour ce faire, l'analyse des impacts différentiels compare l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après leur participation à celle de personnes semblables qui n'ont pas participé au programme. La Figure 1 présente un exemple de calcul des impacts différentiels.

¹⁷ Pour plus de détails sur la méthode utilisée pour la détermination des impacts différentiels, veuillez consulter : EDSC, *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. (Direction de l'évaluation d'EDSC, 2019, document interne.)

Figure 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel



La principale méthode d'estimation utilisée est la technique d'appariement par noyau des scores de propension, qu'on combine avec l'estimateur des écarts dans les différences. De plus, 3 techniques d'estimation différentes à la fine pointe (pondération de probabilité inverse, appariement sur le plus proche voisin et appariement transversal) ont été appliquées de façon distincte à chaque type de PEMS et de prestataires de l'assurance-emploi afin de valider les estimations des impacts.

Comme pour les études d'évaluation des EDMT précédentes, l'unité d'analyse utilisée est l'« équivalent du plan d'action ». Les équivalents du plan d'action regroupent toutes les PEMS dont une personne a bénéficié sur une période de moins de 6 mois entre la fin d'une PEMS et le début de la suivante. Les équivalents du plan d'action sont classés en fonction de la plus longue forme de PEMS qu'ils contiennent, à l'exception des équivalents du plan d'action associés uniquement aux SAE, qui n'englobent que les interventions des SAE.

L'analyse englobe les équivalents du plan d'action qui consistent uniquement en des interventions dans le cadre d'EDMT. Les équivalents du plan d'action qui comprennent une combinaison de programmes découlant d'EDMT et d'autres programmes du marché du travail financés par EDSC ont été exclus de l'exercice d'échantillonnage des participants.

L'appariement des participants et des membres du groupe témoin a reposé sur des variables sociodémographiques et des variables associées au marché du travail (jusqu'à 75 variables) observées au cours des 5 années précédant la participation. Deux groupes témoins ont été utilisés pour mesurer les impacts sur les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi.

- Pour les **prestataires actifs**, les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin de prestataires actifs qui étaient admissibles, mais qui n'avaient pas participé aux PEMS pendant la période de référence.

- Pour les **anciens prestataires**, le groupe témoin était constitué de personnes qui avaient exclusivement participé aux SAE pendant la période de référence¹⁸. Autrement dit, l'expérience des anciens prestataires ayant bénéficié d'interventions dans le cadre du Programme de perfectionnement des compétences est comparée à l'expérience d'anciens prestataires ayant bénéficié exclusivement des SAE. Il s'agit là d'une approche conservatrice, étant donné que la participation aux activités des SAE peut avoir des impacts limités en ce qui a trait aux résultats sur le marché du travail.

En raison de cette différence dans l'approche de mesure, les impacts différentiels estimés pour les participants qui étaient des prestataires actifs ne devraient pas être directement comparés à ceux des participants qui étaient d'anciens prestataires.

Les impacts sont estimés sur une période de 4 ans pour le Programme de perfectionnement des compétences, mais on ajoute une cinquième année pour les prestataires ayant reçu des SAE¹⁹.

3.2 Analyse des résultats à moyen terme

L'étude rend compte des résultats sur le marché du travail des prestataires actifs de l'assurance-emploi et des anciens prestataires bénéficiant des SAE, ainsi que des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi. Lorsque le nombre de participants était suffisant, les résultats ont été examinés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui étaient des femmes, des hommes, des jeunes (âgés de moins de 30 ans) et des Autochtones.

L'étude inclut jusqu'à 100 % des participants ayant commencé à bénéficier des PEMS entre le 1 avril 2009 et le 31 décembre 2012. La période a été choisie afin d'évaluer les résultats des PEMS dans les années suivant la participation.

L'analyse des résultats permet d'obtenir des statistiques descriptives sur l'expérience des participants sur le marché du travail avant, durant et après la participation. Par exemple, elle révèle les revenus moyens annuels des prestataires actifs avant, pendant et après la participation et présente les changements observés. En général, les analyses ont été réalisées sur une période de 10 à 11 ans :

- une période antérieure à la participation de 5 ans pour le Programme de perfectionnement des compétences, de Formation en cours d'emploi et les SAE;
- une période de participation de 2 ans pour le Programme de perfectionnement des compétences, et d'un an pour le programme de Formation en cours d'emploi et les SAE;

¹⁸ On se base ainsi sur les méthodologies d'évaluation précédentes, ainsi que sur les conseils d'experts. On tient aussi compte du fait qu'il est difficile de procéder à une comparaison appropriée pour les anciens prestataires en s'appuyant uniquement sur les données administratives.

¹⁹ De plus amples détails sont présentés dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017* (2021). Le rapport est disponible sur demande.

- une période de 4 ans suivant la participation pour le Programme de perfectionnement des compétences, le programme de Formation en cours d'emploi et les SAE.

Il est important de noter que les résultats sur le marché du travail concernant les revenus d'emploi, les prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale sont présentés en dollars constants de 2010.

3.3 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages^{20,21}

En se basant sur les résultats des estimations des impacts différentiels, on évalue l'efficacité du programme en procédant à une analyse coûts-avantages. Aux fins de cette analyse, on compare le coût de la participation des participants et le coût de la prestation du programme par le gouvernement aux avantages associés au programme. Dans l'ensemble, cette analyse fournit des indications sur la mesure dans laquelle le programme est efficace pour la société (c'est-à-dire pour les participants et le gouvernement).

Sources de données et d'informations

L'analyse tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement liés au déploiement des PEMS et à la participation aux PEMS, dans la mesure où les informations disponibles permettent de mesurer ces coûts et avantages. L'analyse est exhaustive dans la mesure où elle tient compte de la grande majorité des coûts et avantages directs possibles.

Toutefois, elle ne tient pas compte de tous les coûts et avantages. Ainsi, certains facteurs peuvent conduire à une sous-estimation des avantages (par exemple, des retombées positives sur d'autres membres de la famille), alors que d'autres facteurs peuvent conduire à une surestimation des avantages (par exemple, les impacts sur le prix des compétences ou sur le déplacement).

La présente étude se fonde sur des données liées tirées de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et des dossiers d'impôt de l'Agence du revenu du Canada. Les renseignements sur le revenu, l'utilisation de l'assurance-emploi et l'utilisation de l'aide sociale sont tirés de l'étude des impacts différentiels²². Les coûts du programme sont calculés à partir des informations disponibles dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi.

Par rapport au cycle d'évaluation précédent, on a élargi la méthodologie de manière à tenir compte de l'un des avantages indirects pour la santé associés à l'accroissement de la participation au marché du

²⁰ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée pour l'analyse coûts-avantages sont présentés dans le rapport technique intitulé *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures* (2015). Le rapport est disponible sur demande.

²¹ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée pour le calcul des économies au chapitre des soins de santé sont présentés dans le rapport technique intitulé *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation* (2022). Le rapport est disponible sur demande.

²² De plus amples détails sont présentés dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017* (2021). Le rapport est disponible sur demande.

travail. Plus précisément, la méthode comporte désormais une estimation de la variation du coût des soins de santé publics attribuable à la baisse de l'utilisation des soins de santé que favorise la participation aux programmes.

Les données sur les coûts moyens des soins de santé par quintiles de revenu sont tirées du rapport *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada : analyse sur une durée de vie* (2013) de l'Institut canadien d'information sur la santé.

Les coûts du programme sont mesurés à partir des informations sur les dépenses dans le cadre de l'EDMT et sur les nouvelles interventions décrites dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. Les autres coûts et avantages sont calculés à partir de données administratives intégrées provenant de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et de l'Agence du revenu du Canada.

Les impacts différentiels, mesurés au cours de la deuxième année de participation et jusqu'à 5 années après l'achèvement du programme, sont pondérés à la baisse de 3 % pour les ramener à une base commune avec les coûts et avantages du programme pour la première année de participation au programme. Ce taux de 3 % représente les intérêts que le gouvernement aurait pu obtenir s'il avait investi les fonds utilisés pour le programme. L'estimation des impacts différentiels est calculée en dollars constants de 2010, de manière à tenir compte de l'inflation.

Liste des coûts et des avantages pris en compte dans les calculs

- **Coût du programme** : coût engagé par le gouvernement pour l'exécution du programme (coûts administratifs et coûts directs du programme), calculé à partir des données déclarées dans les Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi.
- **Coût marginal social des fonds publics** : perte subie par la société lorsqu'on perçoit des recettes supplémentaires, comme des impôts, pour financer des dépenses publiques. La valeur est estimée à 20 % du coût du programme, des taxes de vente, des impôts sur le revenu, des impacts sur l'assurance-emploi et des impacts sur les prestations d'aide sociale versées ou récupérées par le gouvernement.
- **Revenus non touchés** : impacts nets estimés sur les revenus des participants pendant leur participation. Pendant leur participation aux programmes du marché du travail, certaines personnes ont des revenus inférieurs à ceux qu'elles auraient obtenus si elles n'y avaient pas participé.
- **Revenus d'emploi** : impacts différentiels sur les revenus des participants pendant et après leur participation. Les revenus touchés pendant la participation au programme correspondent aux revenus non touchés, pour les participants.
- **Avantages sociaux** : comprennent l'assurance-maladie et l'assurance-vie payées par l'employeur, ainsi que les cotisations au régime de retraite. On les estime à hauteur de 15 % des impacts différentiels sur les revenus.
- **Impôts fédéral et provincial sur le revenu** : impacts différentiels sur les impôts fédéral, provincial et territorial payés par les participants.
- **Taxes de vente** : taxes de vente payées par les participants, estimées en tant qu'impacts différentiels sur les revenus, multipliés par la propension à consommer (97 %), la proportion des

dépenses des ménages en biens et services taxables (52 %) et le taux moyen total des taxes de vente fédérales et provinciales (11 %).

- **Prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi reçues** : impacts différentiels sur l'utilisation des prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi par les participants à la suite de leur participation.
- **Cotisations au Régime de pensions du Canada et cotisations d'assurance-emploi** : les renseignements sur ces cotisations sont tirés des données de l'Agence du revenu du Canada. On estime ensuite les impacts différentiels sur les cotisations au Régime de pensions du Canada et sur les cotisations d'assurance-emploi.
- **Économies de coûts des soins de santé publics** : impact estimé de la participation aux PEMS sur les coûts des soins de santé publics, présenté comme une variation moyenne par participant au cours de la période postérieure au programme examinée.

3.4 Forces et limites des études

L'un des principaux atouts de ces études tient au fait que toutes les analyses quantitatives sont basées sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Contrairement aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de mémoire ou des réponses biaisées.

On estime que les modèles basés sur le score de propension pour appairer les participants et les non-participants aux fins d'analyses des impacts différentiels sont robustes. Cela s'explique en partie par le fait qu'on examine 5 années de données antérieures à la participation. De plus, ces modèles sont basés sur un grand nombre de variables différentes, comme les caractéristiques sociodémographiques, l'emplacement géographique, le niveau de compétence associé à la dernière profession et les indicateurs de la participation au marché du travail.

Toutefois, il serait possible d'affiner le processus d'appariement pour des sous-groupes particuliers, si les informations ci-dessous devenaient disponibles.

- Personnes en situation de handicap : le type et la gravité du handicap, et la capacité ou la volonté de travailler à plein temps;
- Immigrants récents : le pays d'origine, la maîtrise de l'anglais ou du français et la pertinence des titres de compétences et de l'expérience de travail;
- Minorités visibles : le lieu de naissance; les personnes nées à l'extérieur du Canada sont confrontées à des difficultés différentes de celles que vivent les personnes nées au Canada.

En affinant le processus d'appariement pour les sous-groupes de population, on pourrait élargir la portée de l'Analyse comparative entre les sexes Plus.

Une analyse de sensibilité et l'utilisation de méthodes d'estimation alternatives ont permis de relever le degré de confiance à l'égard des estimations des impacts différentiels. Cependant, une des limites des techniques basées sur l'appariement par score de propension tient au fait que personne ne peut être totalement sûr que les impacts ne sont pas influencés par des facteurs qui ne se reflètent pas dans les données.

L'analyse coûts-avantages tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement attribuables aux PEMS qu'il était possible d'estimer à partir des données administratives disponibles. Elle est aussi renforcée par l'incorporation de l'un des avantages indirects : la variation des dépenses de santé publique associée à la participation au programme. Toutefois, l'analyse ne tient pas compte de certains facteurs non quantifiables qui peuvent mener à une sous-estimation des avantages (par exemple, les retombées positives pour les autres membres de la famille) ou à une surestimation des avantages (par exemple, les impacts sur le prix des compétences ou le déplacement).

Dans certaines études qui utilisent des méthodes de collecte de données qualitatives, le nombre d'informateurs clés interrogés est relativement faible, pour les Territoires du Nord-Ouest. Par ailleurs, les réponses fournies par les informateurs clés sont le reflet de leur propre expérience; il est donc possible qu'elles ne soient pas représentatives de la situation qui prévaut dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

3.5 Aperçu des études présentées dans ce rapport²³

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 8 études distinctes menées à l'échelle territoriale. Ces études examinent des questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes, et elles reposent sur des combinaisons de méthodes qualitatives et quantitatives. L'annexe A présente un aperçu de chacune de ces études, que nous énumérons ci-dessous :

- *Examination of the medium-term outcomes from 2009 to 2017*
- *Estimation of the medium-terms incremental impacts from 2009 to 2017*
- *Cost-benefit analysis of Employment Benefits and Support Measures in the Northwest Territories*
- *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation in the Northwest Territories*
- *Design and delivery of the Job Creation Partnerships program in the Northwest Territories*
- *Design and delivery of the Self-Employment Option program in the Northwest Territories*
- *Design and delivery of the Strategic Workforce Initiatives in the Northwest Territories Design and delivery of the Research and Innovation support measure in the Northwest Territories*

²³ Les études sont disponibles en anglais uniquement.

4. Constatations de l'évaluation

Principales constatations

- En général, lorsque les résultats sont statistiquement significatifs, les impacts différentiels démontrent que le Programme de perfectionnement des compétences renforce la participation au marché du travail et réduit le recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.
- Les résultats à moyen terme montrent qu'après la participation au programme, les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi ainsi que les prestataires actifs et les anciens prestataires ayant reçu des SAE :
 - avaient des revenus plus élevés;
 - avaient moins recours à des prestations d'assurance-emploi, mais davantage aux prestations d'aide sociale;
 - avaient une incidence d'emploi plus faible, ce qui pourrait s'expliquer en partie par le départ à la retraite de certains participants²⁴.
- À quelques exceptions près, une analyse par sous-groupes des résultats à moyen terme démontre qu'en général, les participants féminins, masculins, jeunes et autochtones au Programme de perfectionnement des compétences et aux SAE :
 - avaient des revenus plus élevés;
 - avaient moins recours à des prestations d'assurance-emploi, mais davantage aux prestations d'aide sociale;
 - avaient une incidence d'emploi plus faible, ce qui pourrait s'expliquer en partie par le départ à la retraite de certains participants.
- Les avantages de la participation au Programme de perfectionnement des compétences et aux SAE pour la société ont surpassé le coût des investissements au fil du temps.

4.1 Profil des participants

Dans les Territoires du Nord-Ouest, près de 1 670 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT entre 2009 et 2012. Le profil des participants est présenté dans le tableau 2.

Le profil des participants est présenté au tableau 2 selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état civil. Les renseignements concernant leur niveau de scolarité, leur groupe professionnel et leur secteur d'activité sont fondés sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

²⁴ L'incidence d'emploi plus faible peut être attribuée, en partie, au départ à la retraite de certains participants. Entre la période antérieure à la participation et la période suivant la participation, le pourcentage de participants qui touchent des prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse a augmenté.

Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012.

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	711	954
Sexe	Femme = 38 % Homme = 62 %	Femme = 37 % Homme = 63 %
Âge	30 ans et moins = 37 % 31 à 54 ans = 56 % 55 ans et plus = 7 %	30 ans et moins = 42 % 31 à 54 ans = 54 % 55 ans et plus = 5 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 59 % Personnes en situation de handicap = 2 % Membres de minorité visible = 12 % Immigrants récents = 2 %	Autochtones = 75 % Personnes en situation de handicap = 3 % Membres de minorité visible = 12 % Immigrants récents = 0 %
État matrimonial	Célibataire = 47 % Marié ou conjoint de fait = 43 % Veuf/divorcé/séparé = 7 %	Célibataire = 59 % Marié ou conjoint de fait = 31 % Veuf/divorcé/séparé = 7 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 34 % Formation en cours d'emploi = 26 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 32 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 29 % Formation en cours d'emploi = 31 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 32 % Diplôme universitaire = 4 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 17 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 17 % Travailleurs qualifiés et artisans = 15 %	Autres travailleurs manuels = 20 % Travailleurs qualifiés et artisans = 17 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 %
Trois principaux secteurs d'activité ¹	Construction = 21 % Administration publique = 17 % Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz; et commerce de détail = 7 % chacun	Construction = 24 % Administration publique = 19 % Services d'hébergement et de restauration = 9 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

¹ Lorsque le même pourcentage de participants a travaillé dans 2 secteurs d'activité ou plus, tous sont répertoriés.

Comme le montre le tableau 3, dans l'année précédant leur participation au programme, les anciens prestataires ont des niveaux d'emploi et de revenus inférieurs à ceux des prestataires actifs. Un plus grand pourcentage d'anciens prestataires participants a eu recours aux prestations d'aide sociale.

Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS.

Caractéristiques de la situation d'emploi avant la participation aux PEMS	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Revenus d'emploi moyens	31 466 \$	20 953 \$
Pourcentage de prestataires en emploi	99 %	89 %
Pourcentage de prestataires recevant des prestations d'aide sociale	11 %	20 %

4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi participant au Programme de perfectionnement des compétences et pour les prestataires actifs ayant reçu des SAE

Les impacts différentiels présentés ci-dessous sont généralement cohérents avec ceux trouvés dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation des EDMT.

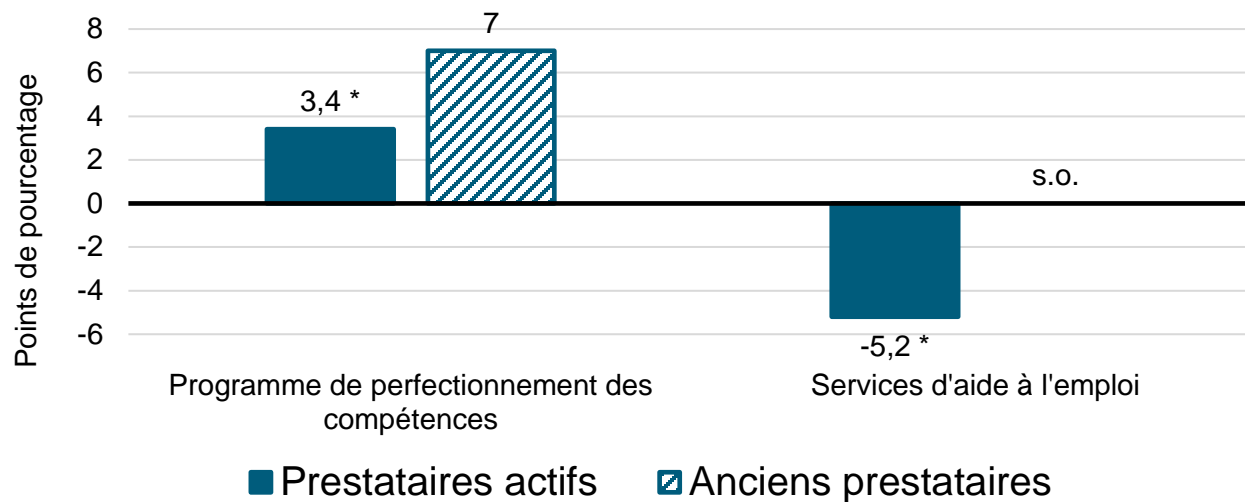
Incidence d'emploi

Le graphique 1 présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme²⁵. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences augmentent leur incidence d'emploi par rapport aux non-participants dans des situations semblables.

²⁵ Une personne est considérée comme étant « en emploi » si elle a gagné plus d'un dollar en revenus d'emploi ou de travail autonome au cours d'une année civile.

Graphique 1. Changement de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



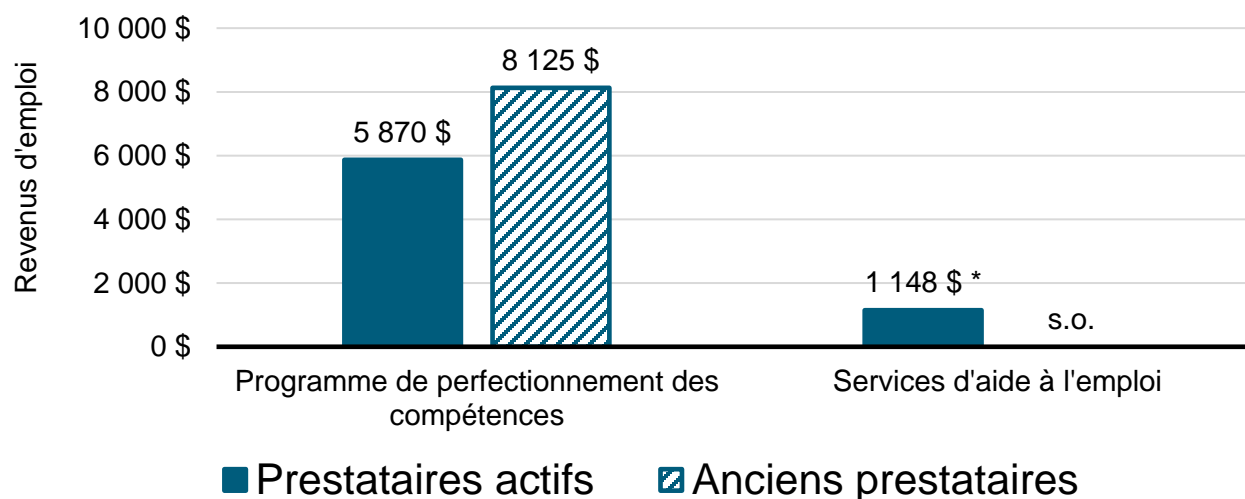
*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Revenus d'emploi

Le graphique 2 montre la variation annuelle moyenne des revenus d'emploi pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi au cours des 4 années qui suivent leur participation.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences augmentent leurs revenus d'emploi par rapport aux non-participants semblables.

Graphique 2. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)

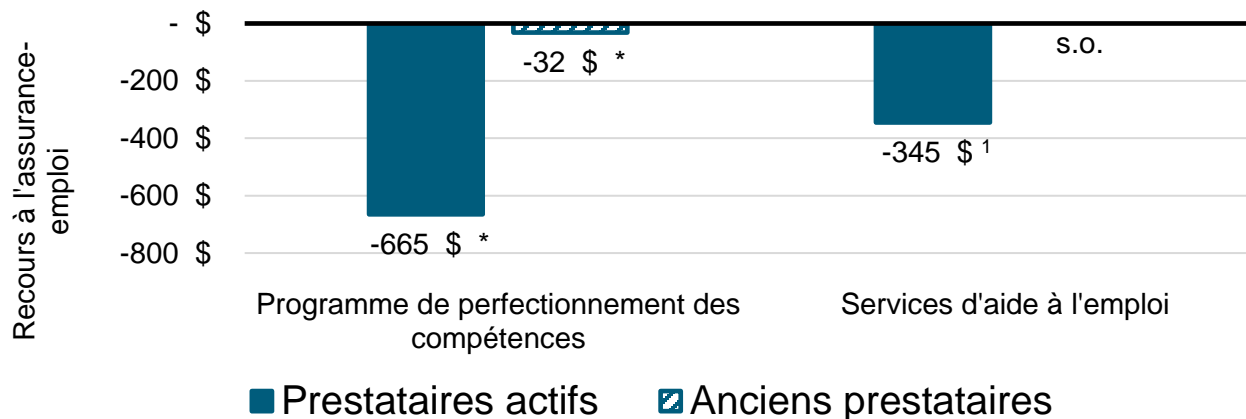


*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Recours aux prestations d'assurance-emploi

Les résultats présentés dans le graphique 3 ne sont pas statistiquement significatifs pour l'ensemble de la période suivant la participation. Toutefois, au cours des 2 premières années suivant le programme, les prestataires actifs qui ont bénéficié de SAE ont connu une diminution statistiquement significative de leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 1 269 \$ pour la première année et de 863 \$ pour la seconde.

Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle)



*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.

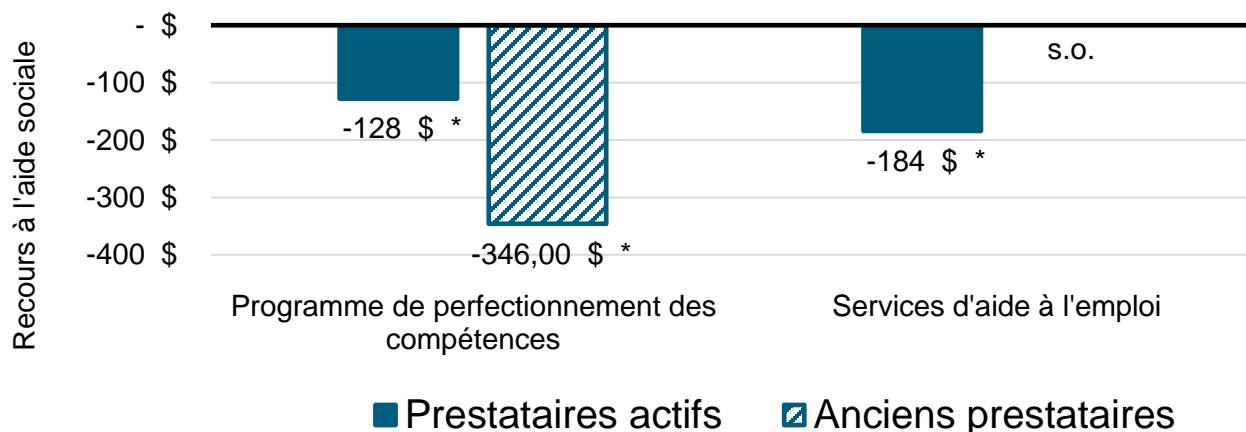
¹ L'impact n'est pas statistiquement significatif. Cependant, les participants ont réduit le recours à l'assurance-emploi au cours des 2 premières années suivant leur participation au programme, respectivement de 1 269 \$ et de 863 \$.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Recours aux prestations d'aide sociale

Les résultats présentés dans le graphique 4 ne sont pas statistiquement significatifs.

Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d'aide sociale (moyenne annuelle)



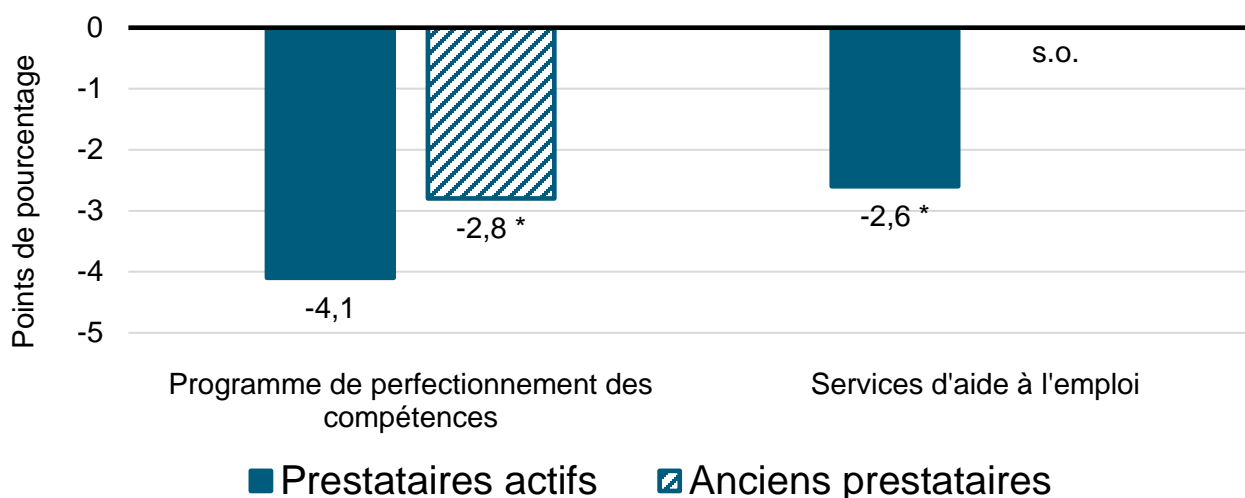
* L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Dépendance à l'égard du soutien du revenu du gouvernement

Comme le montre le graphique 5, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent au Programme de perfectionnement des compétences réduisent leur recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement, lorsqu'on les compare aux non-participants semblables.

Graphique 5. Changement dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



*L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

4.3 Résultats pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi et les anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi participant aux SAE²⁶

Les impacts différentiels associés au programme de Formation en cours d'emploi n'ont pas été publiés en raison du faible nombre de participants ou parce que les modèles utilisés pour évaluer les impacts différentiels ne concordaient pas. Il est essentiel que l'on dispose de modèles équilibrés pour s'assurer que les participants et les non-participants sont semblables. Cependant, les résultats à moyen terme ont été estimés pour les prestataires de l'assurance-emploi, anciens et actifs, qui ont participé au programme de Formation en cours d'emploi et aux SAE. Les résultats décrivent l'évolution des gains

²⁶ Contrairement aux impacts différentiels, les résultats ne comparent pas l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après leur participation à celle de personnes qui n'ont pas participé au programme. En conséquence, l'analyse des résultats fournit une évaluation de l'évolution de la situation des participants sur le marché du travail au fur et à mesure, mais ne permet pas de faire d'inférence quant à la mesure dans laquelle les changements découlaient réellement de la participation aux PEMS.

des participants, le recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale, ainsi que l'incidence d'emploi avant et après la participation au programme.

Les résultats sur le marché du travail étudiés ici sont ceux des personnes qui ont entamé leur participation pendant la période de 2009 à 2012. Les statistiques portent sur la période de 5 années qui précède la participation au programme et sur la période de 4 années qui suit la première année de participation au programme.

Entre 2009 et 2012 :

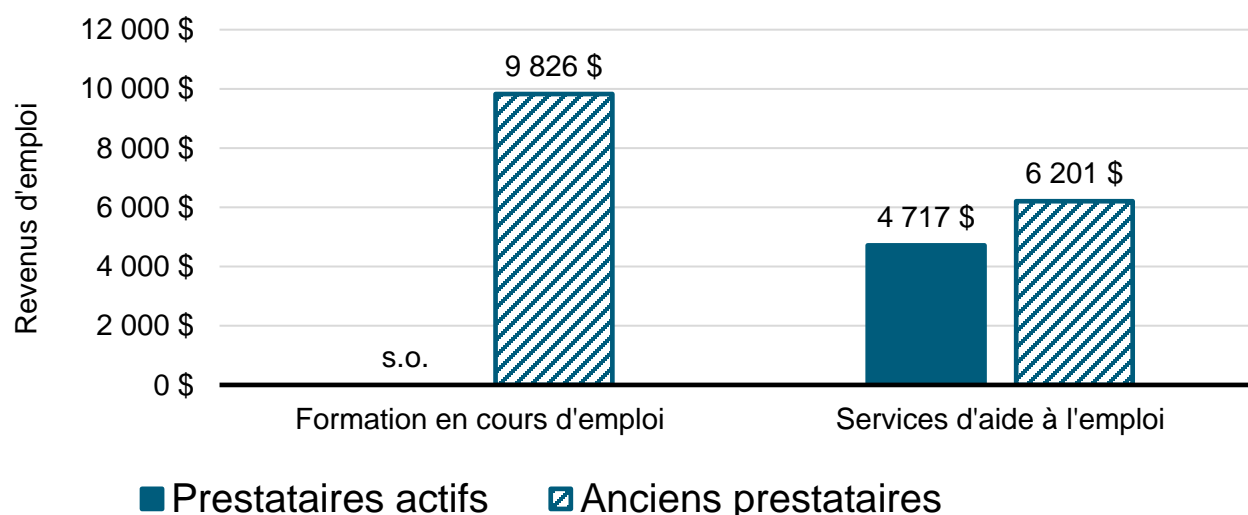
- 78 anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé au programme de Formation en cours d'emploi;
- 286 prestataires actifs de l'assurance-emploi et 513 anciens prestataires de l'assurance-emploi ont reçu des SAE.

Les résultats concernant les participants au programme de Formation en cours d'emploi doivent être interprétés avec prudence compte tenu du faible nombre de participants (n=78).

Revenus d'emploi

Comme le montre le graphique 6, les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux SAE ainsi que les anciens prestataires ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi ont eu des revenus d'emploi annuels plus élevés pendant la période suivant leur participation, comparativement aux 5 années qui ont précédé leur participation. Par exemple, dans la période suivant leur participation, le revenu annuel moyen des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi était supérieur de 9 826 \$.

Graphique 6. Évolution des revenus annuels moyens des participants avant et après leur participation au programme

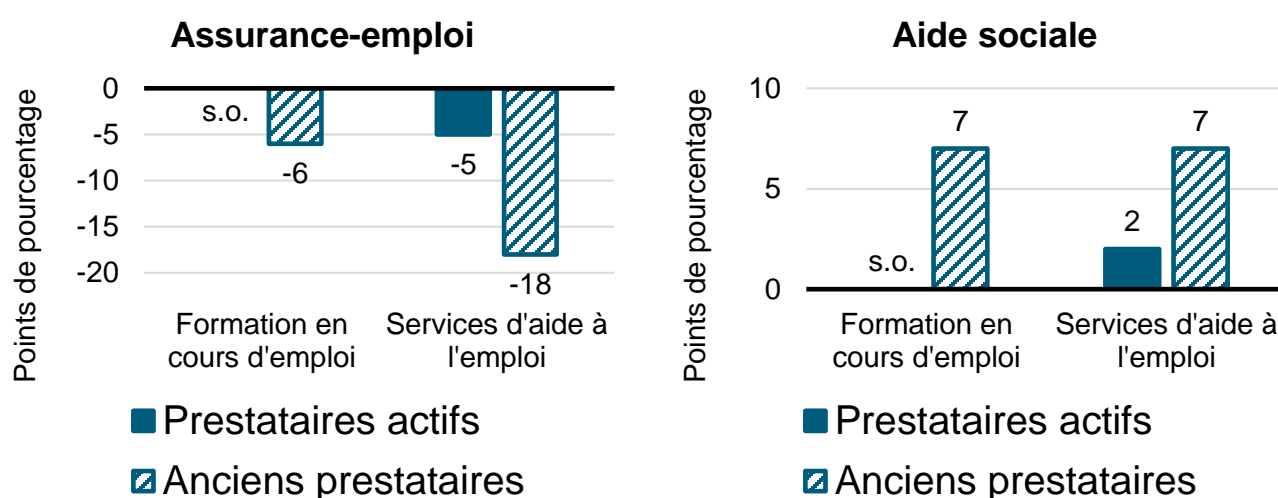


Remarque : Les résultats concernant les anciens prestataires ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi doivent être interprétés avec prudence, compte tenu du faible nombre de participants (n=78).

Recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale

Comme le montre le graphique 7, en comparaison avec les 5 années antérieures à la participation, la proportion moyenne des participants ayant eu recours aux prestations d'assurance-emploi est plus faible dans la période suivant la participation, tandis que le recours aux prestations d'aide sociale est plus élevé. Par exemple, les anciens prestataires ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi ont réduit leur recours aux prestations d'assurance-emploi de 6 points de pourcentage, mais ont augmenté leur recours aux prestations d'aide sociale de 7 points de pourcentage après leur participation.

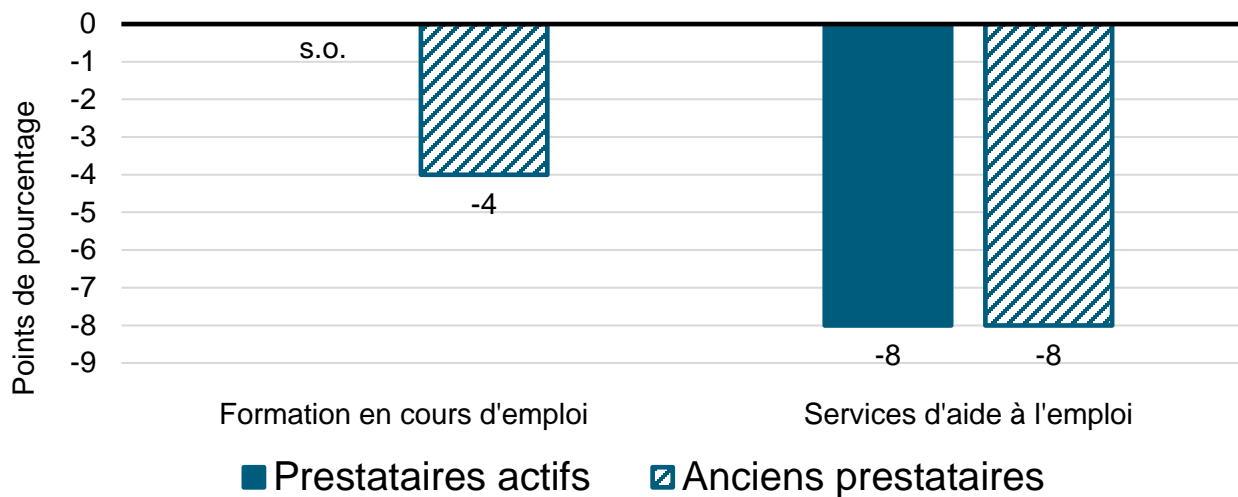
Graphique 7. Évolution de la proportion de participants ayant touché des prestations de l'assurance-emploi et d'aide sociale avant et après la participation au programme



Incidence d'emploi

Comme le montre le graphique 8, l'incidence de l'emploi des participants était plus faible dans la période suivant la participation au programme. L'incidence d'emploi plus faible peut être attribuée, en partie, au départ à la retraite de certains participants. Par exemple, bien que l'incidence d'emploi des anciens prestataires ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi ait diminué de 4 points de pourcentage, le pourcentage de participants bénéficiant des prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse a augmenté respectivement de 3 et de 1 point de pourcentage.

Graphique 8. Évolution de l'incidence de l'emploi des participants avant et après leur participation au programme



4.4 Profils des sous-groupes de population et résultats sur le marché du travail

Femmes participantes

Principales constatations

Après avoir participé au programme, les femmes actives et les anciennes prestataires d'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences et aux SAE :

- avaient des revenus annuels moyens plus élevés;
- avaient moins recours à des prestations d'assurance-emploi, mais davantage aux prestations d'aide sociale;
- avaient une incidence d'emploi plus faible, ce qui peut être attribué, en partie, par le départ à la retraite de certaines participantes.

Entre 2009 et 2012, près de 625 des participants aux programmes et services financés dans le cadre de l'EDMT Canada-Territoires du Nord-Ouest étaient des femmes. Elles représentent ainsi environ 37 % des participants.

Le tableau 4 présente le profil des participantes. Parmi ces données, on retrouve leur âge, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'elles ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 4. Profil des anciennes prestataires et des prestataires actives de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
Nombre de participantes	273	350
Âge	30 ans et moins = 31 % 31 à 54 ans = 60 % 55 ans et plus = 10 %	30 ans et moins = 36 % 31 à 54 ans = 59 % 55 ans et plus = 5 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 52 % Personnes en situation de handicap = < 10 participantes Membres de minorité visible = 4 % Immigrantes récentes = < 10 participantes	Autochtones = 78 % Personnes en situation de handicap = 4 % Membres de minorité visible = < 10 participantes Immigrantes récentes = 0 %
État matrimonial	Célibataire = 42 % Mariée ou conjointe de fait = 46 % Veuve/divorcée/séparée = 9 %	Célibataire = 56 % Mariée ou conjointe de fait = 32 % Veuve/divorcée/séparée = 9 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 39 % Formation en cours d'emploi = 18 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 28 % Diplôme universitaire = 8 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 39 % Formation en cours d'emploi = 21 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 8 %
Trois principaux groupes professionnels ¹	Personnel de bureau = 23 % Autre personnel de la vente et des services; et autres travailleuses manuelles = 14 % chacun Personnel intermédiaire de la vente et des services = 13 %	Personnel de bureau; et personnel intermédiaire de la vente et des services = 17 % chacun Autre personnel de la vente et des services = 16 % Personnel administratif et personnel de bureau principal = 9 %
Trois principaux secteurs d'activité	Administration publique = 21 % Services d'hébergement et de restauration = 10 % Construction = 8 %	Administration publique = 27 % Services d'hébergement et de restauration = 18 % Commerce de détail = 8 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

¹ Lorsque le même pourcentage de participants a travaillé dans 2 groupes professionnels ou plus, tous sont répertoriés.

Le tableau 5 présente les résultats sur le marché du travail pour les participantes. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- En moyenne, les femmes prestataires actives de l'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences :
 - gagnaient 2 509 \$ de plus par année dans la période suivant la participation par rapport à la période antérieure à la participation;
 - ont réduit leurs recours aux prestations d'assurance-emploi de 13 points de pourcentage, mais ont augmenté leurs recours aux prestations d'aide sociale de 6 points de pourcentage;
 - ont connu une baisse de leur incidence d'emploi de 12 points de pourcentage.
- En moyenne, les anciennes prestataires ayant participé aux SAE :
 - gagnaient 839 \$ de plus par année dans la période suivant la participation par rapport à la période antérieure à la participation;
 - ont réduit leurs recours aux prestations d'assurance-emploi de 21 points de pourcentage, mais ont augmenté leurs recours aux prestations d'aide sociale de 10 points de pourcentage;
 - ont connu une baisse de leur incidence d'emploi de 15 points de pourcentage.

Tableau 5. Résultats des participantes sur le marché du travail (moyenne annuelle)

Indicateur	Programme de perfectionnement des compétences – prestataires actives	Programme de perfectionnement des compétences – anciennes prestataires	Services d'aide à l'emploi – prestataires actives	Services d'aide à l'emploi – anciennes prestataires
Revenus d'emploi (\$)	2 509	11 088	670	839
Recours aux prestations d'assurance-emploi (points de pourcentage)	-13	-15	-9	-21
Recours aux prestations d'aide sociale (points de pourcentage)	+6	+2	+3	+10
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-12	-5	-11	-15
n =	135	102	89*	159

* Les résultats pour les prestataires actives ayant reçu des SAE doivent être interprétés prudemment compte tenu du faible nombre de participantes (n = 89).

Hommes participants

Principales constatations

Après avoir participé au programme, les hommes prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences et aux SAE :

- avaient des revenus annuels moyens plus élevés;
- avaient moins recours à des prestations d'assurance-emploi;
- ont eu davantage recours aux prestations d'aide sociale, à l'exception des prestataires actifs ayant reçu des SAE;
- avaient une incidence d'emploi plus faible, ce qui peut être attribué, en partie, par le départ à la retraite de certains participants.

Près de 1 050 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes et services découlant d'EDMT entre 2009 et 2012 dans les Territoires du Nord-Ouest sont des hommes. Ainsi, les hommes représentent près de 63 % des participants.

Le tableau 6 présente le profil des participants masculin. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 6. Profil des hommes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	438	604
Âge	30 ans et moins = 42 % 31 à 54 ans = 53 % 55 ans et plus = 5 %	30 ans et moins = 45 % 31 à 54 ans = 51 % 55 ans et plus = 5 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 64 % Personnes en situation de handicap = < 10 participants Membres de minorité visible = 2 % Immigrants récents = < 10 participants	Autochtones = 74 % Personnes en situation de handicap = 3 % Membres de minorité visible = < 10 participants Immigrants récents = < 10 participants
État matrimonial	Célibataire = 50 % Marié ou conjoint de fait = 41 % Veuf/divorcé/séparé = 6 %	Célibataire = 60 % Marié ou conjoint de fait = 30 % Veuf/divorcé/séparé = 6 %

Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 31 % Formation en cours d'emploi = 31 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 34% Diplôme universitaire = < 10 participants	Études secondaires ou formation professionnelle = 24 % Formation en cours d'emploi = 36 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 35 % Diplôme universitaire = 2 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 26 % Autres travailleurs manuels = 25 % Travailleurs qualifiés et artisans = 22 %	Autres travailleurs manuels = 29 % Travailleurs qualifiés et artisans = 25 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 19 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 29 % Administration publique = 14 % Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz = 9 %	Construction = 34 % Administration publique = 14 % Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz = 8 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 7 présente les résultats sur le marché du travail pour les participants masculins. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- En moyenne, les hommes anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences :
 - gagnaient 21 856 \$ de plus par année dans la période suivant la participation par rapport à la période antérieure à la participation;
 - ont réduit leurs recours aux prestations d'assurance-emploi de 20 points de pourcentage, mais ont augmenté leurs recours aux prestations d'aide sociale de 3 points de pourcentage;
 - ont connu une baisse de leur incidence d'emploi de 4 points de pourcentage.
- En moyenne, les hommes prestataires actifs ayant participé aux SAE :
 - gagnaient 3 711 \$ de plus par année dans la période suivant la participation par rapport à la période antérieure à la participation;
 - ont réduit leurs recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale respectivement de 8 et de 1 point de pourcentage;
 - ont connu une baisse de leur incidence d'emploi de 7 points de pourcentage.

Tableau 7. Résultats des hommes participants sur le marché du travail (moyenne annuelle)

Indicateur	Programme de perfectionnement des compétences – prestataires actifs	Programme de perfectionnement des compétences – anciens prestataires	Services d'aide à l'emploi – prestataires actifs	Services d'aide à l'emploi – anciens prestataires
Revenus d'emploi (\$)	19 794	21 856	3 711	9 829
Recours aux prestations d'assurance-emploi (points de pourcentage)	-7	-20	-8	-16
Recours aux prestations d'aide sociale (points de pourcentage)	+2	+3	-1	+5
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-3	-4	-7	-5
n =	260	261	100	211

Jeunes participants

Principales constatations

Après avoir participé au programme, les jeunes prestataires actifs et les anciens jeunes prestataires d'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences et aux SAE :

- avaient des revenus annuels moyens plus élevés;
- ont eu moins recours aux prestations d'assurance-emploi, mais davantage aux prestations d'aide sociale, à l'exception des prestataires actifs ayant reçu des SAE;
- avaient une incidence d'emploi plus faible.

Entre 2009 et 2012, près de 675 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes étaient âgés de 30 ans ou moins au début de leur participation. Ce groupe représente environ 40 % des participants.

Le tableau 8 présente le profil des jeunes participants. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur

d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 8. Profil des jeunes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	266	396
Sexe	Femme = 32 % Homme = 68 %	Femme = 32 % Homme = 68 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 61 % Personnes en situation de handicap = < 10 participants Membres de minorité visible = < 10 participants Immigrants récents = < 10 participants	Autochtones = 72 % Personnes en situation de handicap = < 10 participants Membres de minorité visible = < 10 participants Immigrants récents = 0 %
État matrimonial	Célibataire = 59 % Marié ou conjoint de fait = 34 % Veuf/divorcé/séparé = 4 %	Célibataire = 67 % Marié ou conjoint de fait = 25 % Veuf/divorcé/séparé = 5 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 27 % Formation en cours d'emploi = 29 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 35 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 26 % Formation en cours d'emploi = 36 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 31 % Diplôme universitaire = 5 %
Trois principaux groupes professionnels ¹	Travailleurs qualifiés et artisans = 21 % Autres travailleurs manuels = 20 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 %	Autres travailleurs manuels = 26 % Travailleurs qualifiés et artisans = 23 % Personnel de bureau; travailleurs manuels semi-spécialisés; et autre personnel de la vente et des services = 10 % chacun
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 23 % Administration publique = 13 % Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz = 10 %	Construction = 28 % Administration publique = 15 % Commerce de détail = 9 %

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

¹ Lorsque le même pourcentage de participants a travaillé dans 2 groupes professionnels ou plus, tous sont répertoriés.

Le tableau 9 présente les résultats détaillés des jeunes participants. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- En moyenne, les jeunes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences :
 - gagnaient 22 109 \$ de plus par année dans la période suivant la participation;
 - ont réduit leurs recours aux prestations d'assurance-emploi de 1 point de pourcentage, mais ont augmenté leurs recours aux prestations d'aide sociale de 2 points de pourcentage;
 - ont connu une baisse de leur incidence d'emploi de 5 points de pourcentage.
- En moyenne, les jeunes anciens prestataires ayant participé aux SAE :
 - gagnaient 10 334 \$ de plus par année dans la période suivant la participation;
 - ont réduit leurs recours aux prestations d'assurance-emploi de 7 points de pourcentage, mais ont augmenté leurs recours à l'aide sociale de 6 points de pourcentage;
 - ont connu une baisse de leur incidence d'emploi de 6 points de pourcentage.

Tableau 9. Résultats des jeunes participants sur le marché du travail (moyenne annuelle)

Indicateur	Programme de perfectionnement des compétences – prestataires actifs	Programme de perfectionnement des compétences – anciens prestataires	Services d'aide à l'emploi – prestataires actifs ²⁷	Services d'aide à l'emploi – anciens prestataires
Revenus d'emploi (\$)	22 109	29 093	9 868	10 344
Recours aux prestations d'assurance-emploi (points de pourcentage)	-1	-14	+6	-7
Recours aux prestations d'aide sociale (points de pourcentage)	+2	0	-4	+6
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-5	-2	-6	-6
n =	161	184	56	129

²⁷ Les résultats pour les jeunes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont reçu des SAE doivent être interprétés prudemment compte tenu du faible nombre de participants (n = 56).

Participants autochtones

Principales constatations

Après avoir participé au programme, les prestataires actifs et anciens prestataires autochtones d'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences et aux SAE :

- avaient des revenus annuels moyens plus élevés;
- avaient moins recours à des prestations d'assurance-emploi;
- ont eu davantage recours aux prestations d'aide sociale, à l'exception des prestataires actifs ayant reçu des SAE;
- avaient une incidence d'emploi plus faible, ce qui peut être attribué, en partie, par le départ à la retraite de certains participants.

Entre 2009 et 2012, près de 1 150 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux programmes ont déclaré volontairement être des Canadiens autochtones. Ce groupe représente environ 69 % des participants.

Le tableau 10 présente le profil des Autochtones ayant participé aux programmes. Parmi les informations, on retrouve leur sexe, leur âge, leur état matrimonial, leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant le niveau de scolarité, la profession et le secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi occupé avant la demande de prestations d'assurance-emploi.

Tableau 10. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des PEMS dans les Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	423	719
Sexe	Femme = 34 % Homme = 66 %	Femme = 38 % Homme = 62 %
Âge	30 ans et moins = 39 % 31 à 54 ans = 55 % 55 ans et plus = 7 %	30 ans et moins = 39 % 31 à 54 ans = 56 % 55 ans et plus = 4 %
État matrimonial	Célibataire = 53 % Marié ou conjoint de fait = 39 % Veuf/divorcé/séparé = 7 %	Célibataire = 61 % Marié ou conjoint de fait = 29 % Veuf/divorcé/séparé = 7 %

Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 37 % Formation en cours d'emploi = 32 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 3 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 30 % Formation en cours d'emploi = 35 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 5 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 23 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 22 % Travailleurs qualifiés et artisans = 11 %	Autres travailleurs manuels = 24 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Autre personnel de la vente et des services = 12 %
Trois principaux secteurs d'activité ¹	Construction = 26 % Administration publique = 21 % Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz = 9 %	Construction; et administration publique = 22 % chacun Services d'hébergement et de restauration; et extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz = 9 % chacun Commerce de détail; et transport et entreposage = 5 % chacun

Remarque : Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

¹ Lorsque le même pourcentage de participants a travaillé dans 2 secteurs d'activité ou plus, tous sont répertoriés.

Le tableau 11 présente les résultats détaillés pour les participants autochtones. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- En moyenne, les anciens prestataires autochtones de l'assurance-emploi ayant participé au Programme de perfectionnement des compétences :
 - gagnaient 14 180 \$ de plus par année dans la période suivant la participation par rapport à la période antérieure à la participation;
 - ont réduit leurs recours aux prestations d'assurance-emploi de 17 points de pourcentage, mais ont augmenté leurs recours à l'aide sociale de 3 points de pourcentage;
 - ont connu une baisse de leur incidence d'emploi de 4 points de pourcentage.
- En moyenne, les prestataires autochtones actifs ayant participé aux SAE :
 - gagnaient 3 522 \$ de plus par année dans la période suivant la participation par rapport à la période antérieure à la participation;
 - ont réduit leurs recours aux prestations d'assurance-emploi de 9 points de pourcentage, et à l'aide sociale de 1 point de pourcentage;
 - ont connu une baisse de leur incidence d'emploi de 8 points de pourcentage.

Tableau 11. Résultats des participants autochtones sur le marché du travail (moyenne annuelle)

Indicateur	Programme de perfectionnement des compétences – prestataires actifs	Programme de perfectionnement des compétences – anciens prestataires	Services d'aide à l'emploi – prestataires actifs	Services d'aide à l'emploi – anciens prestataires
Revenus d'emploi (\$)	13 311	14 180	3 522	6 040
Recours aux prestations d'assurance-emploi (points de pourcentage)	-10	-17	-9	-18
Recours aux prestations d'aide sociale (points de pourcentage)	+4	+3	-1	+7
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-6	-4	-8	-9
n =	241	273	108	273

4.5 Analyse coûts-avantages

Cette analyse est basée sur les impacts différentiels à moyen terme des PEMS décrits précédemment dans ce rapport. Les coûts et les avantages sont examinés sur une période de participation d'une ou 2 années, ainsi que sur une période de 5 ou 10 années après la fin de la participation²⁸.

L'analyse coûts-avantages se penche sur les questions ci-dessous.

1. Les avantages tirés des PEMS surpassent-ils les coûts dans les 5 années (pour les SAE), ou les 10 années (pour le Programme de perfectionnement des compétences) qui suivent la fin de la participation?
2. Quels avantages la société et le gouvernement obtiennent-ils si ce dernier dépense 1 \$ en financement de l'assurance-emploi, partie II?
3. Combien faut-il d'années pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts?

Le tableau 12 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes. Les résultats ci-dessous sont présentés du

²⁸ Les SAE sont examinés sur la base d'une année de participation, tandis que le Programme de perfectionnement des compétences est examiné sur la base de 2 années de participation. Les SAE sont examinés sur la base d'une période de 5 années après la fin du programme, tandis que le Programme de perfectionnement des compétences est examiné sur une période de 10 années. (Pour les 4 premières années suivant la fin du programme, on se base sur des observations, tandis que pour la cinquième année et les suivantes, on s'appuie sur des projections.)

point de vue sociétal (personnes et gouvernement combinés). Cela permet de bien évaluer l'efficacité du programme dans la réalisation de ses objectifs, à savoir aider les chômeurs à obtenir et à conserver un emploi et réaliser des économies au chapitre de l'assurance-emploi.

Tableau 12. Résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes

Variable	Programme de perfectionnement des compétences – prestataires actifs (10 ans après la participation)	Programme de perfectionnement des compétences – anciens prestataires (10 ans après la participation)	Services d'aide à l'emploi – prestataires actifs (5 ans après la participation)
Valeur actualisée nette	54 080 \$	82 730 \$	5 496 \$
Ratio coûts-avantages	7,27 \$	9,96 \$	4,48 \$
Période de récupération (années après la fin de la participation)	1,3 année	1,6 année	Recouvrement au cours de la première année de participation au programme
Rendement social	627 %	896 %	348 %
Économies en soins de santé publics	485 \$	492 \$	90 \$

L'information présentée ci-dessus donne des exemples de la valeur actualisée nette, du ratio coûts-avantages, de la période de récupération, du rendement social et des économies en soins de santé.

Programme de perfectionnement des compétences²⁹

Au cours de la période de 2009 à 2012, le Programme de perfectionnement des compétences a compté pour près de 51 % des dépenses liées aux PEMS dans le cadre d'EDMT dans les Territoires du Nord-Ouest. La durée moyenne de l'équivalent du plan d'action du Programme de perfectionnement des compétences est de 33 semaines pour les prestataires actifs et de 34 semaines pour les anciens prestataires.

²⁹ Veuillez noter que le coût d'exécution du Programme de perfectionnement des compétences se rapporte à la fois au volet régulier et au volet apprentis, faute d'informations sur les dépenses pour chacun de ces types d'interventions. Par contre, les avantages décrits dans le présent rapport sont ceux qui se rapportent uniquement au volet régulier du Programme de perfectionnement des compétences.

Le tableau 12 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les anciens prestataires et les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent au Programme de perfectionnement des compétences. Par exemple, sur les 10 années de la période postérieure au programme :

- L'avantage pour les prestataires actifs est supérieur de 54 080 \$ aux coûts, ce qui donne un rendement social de 627 % sur l'investissement. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ au Programme de perfectionnement des compétences pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement génère 7,27 \$ en avantages pour la société. Il faut compter 1,3 an pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts de programme. Globalement, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 485 \$ par participant.
- L'avantage pour les anciens prestataires est supérieur de 82 730 \$ aux coûts, ce qui donne un rendement social de l'investissement de 896 %. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ au Programme de perfectionnement des compétences pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement génère 9,96 \$ en avantages pour la société. Il faut compter 1,6 an pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts de programme. Globalement, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 492 \$ par participant.

Services d'aide à l'emploi³⁰

Les SAE englobent toute une gamme de services, notamment : l'accès à un ordinateur pour la recherche d'emploi, des séances de groupe pour se préparer à un entretien, ainsi que des services d'orientation professionnelle et d'aide à l'élaboration d'un plan d'action. Par contre, les données administratives ne permettent pas de déterminer la proportion des interventions des SAE qui correspond à chaque catégorie ou l'intensité des services offerts aux participants.

Alors que les SAE sont souvent fournis parallèlement à d'autres PEMS, la présente analyse ne porte que sur les personnes qui ont reçu un ou plusieurs SAE sans participer à d'autres PEMS. Les SAE représentent environ 29 % des dépenses totales en PEMS aux Territoires du Nord-Ouest entre 2009 et 2012. La durée moyenne d'un équivalent du plan d'action qui ne comporte que des SAE est de 17 semaines, contre 33 à 51 semaines, lorsqu'il est question de prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à d'autres PEMS.

Comme le montre le tableau 12, pendant la période de 5 ans qui suit la fin de la participation, les avantages pour les prestataires actifs qui reçoivent des SAE sont supérieurs de 5 496 \$ aux coûts, ce qui donne un rendement social de l'investissement de 348 %. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ aux SAE pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement génère 4,48 \$ en avantages pour la société. Les coûts de programme sont récupérés au cours de la première année de participation au programme. Globalement, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 90 \$ par participant.

³⁰ L'analyse coûts-avantages ne porte que sur les prestataires actifs qui reçoivent des SAE, puisqu'il est impossible d'évaluer les impacts différentiels pour les anciens prestataires qui reçoivent des SAE à partir des données administratives disponibles.

5. Études complémentaires

5.1 Programme de démarrage d'entreprise³¹

Conception et exécution du programme

Le Programme de démarrage d'entreprise vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services, notamment :

- de la rétroaction à propos des plans d'affaires des participants;
- du counseling, de l'encadrement et du mentorat;
- des formations et des ateliers sur l'entrepreneuriat.

En plus d'être admissibles à l'assurance-emploi, les participants doivent avoir une idée d'entreprise viable, démontrer qu'ils sont personnellement aptes au travail autonome et disposer de ressources financières ainsi que d'autres formes de soutien.

Les Territoires du Nord-Ouest peuvent concevoir et exécuter les activités de programme de manières adaptées aux besoins du marché du travail. À l'automne 2018, le Programme de démarrage d'entreprise a été dispensé par des tiers fournisseurs de services engagés pour aider les participants à développer leurs idées et à créer des plans d'affaires et financiers.

Les responsables du programme indiquent que le montant affecté au Programme de démarrage d'entreprise varie en fonction de la demande pour le programme. Au cours de 6 exercices³² entre 2013 et 2019, les Territoires du Nord-Ouest ont affecté entre 3,2 % et 4,9 % de leur financement découlant de l'EDMT au Programme de démarrage d'entreprise. Au Canada, les dépenses affectées au Programme de démarrage d'entreprise ont eu tendance à diminuer pendant cette période, mais elles sont restées stables dans les Territoires du Nord-Ouest.

Résultats en matière d'emploi pour les participants³³

D'après les informateurs clés, le Programme de démarrage d'entreprise devrait améliorer l'incidence d'emploi, la capacité d'embaucher du personnel et l'autonomie des participants.

³¹ Le contenu de cette section est basé sur une étude intitulée *Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the self-employment program in Northwest Territories*, datée du 19 janvier 2021.

³² L'exercice financier débute le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année civile suivante.

³³ Les conclusions contenues dans la présente section sont fondées sur les données de l'assurance-emploi et de l'Agence du revenu du Canada, mais également sur les entretiens d'informateurs clés avec les responsables du programme, les gestionnaires de cas et les fournisseurs de services. En raison du faible nombre de répondants au sondage dans les Territoires du Nord-Ouest, le présent rapport ne peut fournir de données sur les résultats obtenus par les participants après le programme concernant les niveaux d'emploi, les revenus, la situation financière, l'importance des services reçus pour le lancement d'une entreprise, l'acquisition de compétences, la satisfaction au travail, le nombre de participants ayant lancé une entreprise au cours de leur participation, les heures travaillées, la viabilité de l'entreprise et le nombre d'employés embauchés. Pour avoir accès aux

Une analyse des données de l'assurance-emploi et de l'impôt sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada a révélé qu'après avoir participé au Programme de démarrage d'entreprise, les prestataires actifs de l'assurance-emploi avaient réduit leur recours aux prestations d'assurance-emploi.

Les informateurs clés ont indiqué plusieurs facteurs permettant aux participants de réussir à lancer et à maintenir leurs entreprises :

- posséder des compétences et une expérience en lien avec le domaine d'activité;
- avoir une bonne idée d'entreprise et de produit;
- avoir du soutien en place, tel que ceux fournis par le programme, des relations dans l'industrie et un réseau de soutien personnel;
- être engagé, motivé et apte à exercer une activité autonome.

Les informateurs clés ont indiqué plusieurs facteurs contribuant à l'incapacité des participants de démarrer ou de conserver leur entreprise. Par exemple :

- Une préparation et une compréhension insuffisantes de ce qui est nécessaire pour lancer et maintenir avec succès une entreprise, comme :
 - des prévisions de recettes réalistes;
 - une saine planification financière;
 - une solide étude de marché;
 - de solides compétences en gestion de projet;
 - un marketing adapté.
- Des ralentissements économiques ou des changements de conditions de vie des participants.
- Un dévouement et un engagement insuffisants.

Défis rencontrés et leçons apprises au sujet de la conception et de l'exécution du programme

Les informateurs clés ont déterminé les défis liés à la conception et à l'exécution du programme :

- les communications entre les responsables du programme territorial et les tiers fournisseurs de services;
- les efforts visant à trouver des tiers fournisseurs de services expérimentés;
- la promotion du programme dans les petites collectivités et les communautés éloignées;
- le manque d'harmonisation entre les critères d'admissibilité du programme (admissibilité à l'assurance-emploi) et le bassin de participants potentiels.

données nationales concernant ces résultats, veuillez consulter le rapport de l'EDMT intitulé « *Design and delivery of the self-employment program* ».

Des informateurs clés ont souligné quelques leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme. Les pratiques exemplaires sont les suivantes :

- le recours à des tiers fournisseurs de services possédant une expertise en matière de développement des entreprises afin de mettre en œuvre le programme;
- la sélection de tiers fournisseurs de services capables d'aider les participants à obtenir de petits prêts;
- le fait de mener des évaluations d'admissibilité et de pertinence approfondies afin de cerner les candidats prometteurs pour participer au programme;
- l'adaptation des interventions aux besoins des participants.

5.2 Partenariats pour la création d'emplois³⁴

Objectif du programme

Le programme de PCE vise à :

- créer des emplois et accroître la main-d'œuvre territoriale en partenariat avec les organismes communautaires;
- offrir aux participants la possibilité de perfectionner leurs compétences et d'acquérir une expérience de travail ou une formation qui améliore leurs perspectives d'emploi;
- offrir aux employeurs la possibilité de participer aux formations afin d'assurer une plus grande harmonisation entre les compétences et les possibilités d'emploi.

Les PCE permettent de fournir des fonds à des tierces parties. Les organismes financés collaborent avec au moins 2 partenaires communautaires afin de mettre en œuvre des projets offrant une expérience professionnelle précieuse aux participants, tout en répondant aux besoins du marché du travail local.

Les participants reçoivent des prestations de l'assurance-emploi, partie I ou partie II³⁵. Selon le type de projet, les participants peuvent recevoir une subvention salariale ou une allocation de subsistance, tout en participant au programme.

³⁴ Les conclusions présentées dans cette section sont fondées sur une étude intitulée *Design and delivery of the Job Creation Partnerships program in Northwest Territories* et datée du 23 septembre 2019.

³⁵ Comme le précise la *Loi sur l'assurance-emploi*, la partie I concerne les mesures de soutien du revenu fournies directement par le gouvernement fédéral et la partie II concerne les prestations d'emploi fournies par les provinces ou les territoires.

Exécution du programme

Les Territoires du Nord-Ouest mettent en œuvre les PCE en accordant des fonds à des organismes qui lancent des projets, tout en permettant aux participants d'acquérir de l'expérience de travail et de perfectionner leurs compétences.

La conception et la mise en œuvre des PCE permettent aux Territoires du Nord-Ouest de s'attaquer à divers obstacles à l'emploi et de répondre aux besoins territoriaux du marché du travail. Par exemple, les PCE ont été utilisés pour répondre aux besoins du marché du travail de secteurs et d'industries spécifiques, mais également pour soutenir les collectivités après la perte d'un grand employeur.

Le budget annuel des PCE est conditionné par les besoins régionaux, la demande que suscite le programme chez les organismes, ainsi que par l'utilisation antérieure et prévue du programme.

Outre l'acquisition d'une expérience de travail pour le participant, les informateurs clés relèvent d'autres avantages divers du programme. Il s'agit notamment :

- de l'amélioration du bien-être des participants, de leur position sociale au sein de la collectivité et de leur employabilité;
- d'une collaboration et des partenariats intersectoriels améliorés;
- de l'amélioration de la capacité de répondre aux besoins en main-d'œuvre des employeurs.

Défis rencontrés et leçons apprises

Les informateurs clés ont fait état de défis liés aux aspects suivants :

- le recrutement d'organismes afin d'entreprendre et de mettre en œuvre des projets financés ainsi que le recrutement d'employeurs afin d'accueillir des stages en milieu de travail;
- le fardeau administratif que représentent l'élaboration de propositions de projets et la mise en œuvre du projet;
- la capacité des promoteurs de remplir leurs exigences en matière de production de rapports;
- la clarté et la pertinence des critères d'admissibilité des dépenses.

Les informateurs clés ont indiqué plusieurs facteurs associés à la réussite des programmes et des participants. Il s'agit notamment :

- de caractéristiques utiles, y compris la composante d'expérience de travail, la souplesse nécessaire pour servir les clients de l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre, et l'environnement d'apprentissage favorable;
- de partenariats solides, collaboratifs et engagés entre les agents de perfectionnement professionnel, les organismes financés et les partenaires du projet;
- de la participation active des agents de perfectionnement professionnel pour diffuser l'information et sensibiliser la collectivité au programme, mais également pour trouver des organismes chargés de mettre en œuvre des projets et des employeurs pour accueillir des placements professionnels;
- du soutien des organismes financés pour mener le suivi des participants et des projets, et effectuer des visites sur place.

Les informateurs clés ont indiqué du fait que les PCE conviennent mieux aux participants qui sont éloignés du marché du travail et qui sont motivés à y participer.

Considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques dans le cadre des PCE

Les considérations ci-dessous sont apparues lors de l'étude des PCE.

Considérations clés 1 : Les Territoires du Nord-Ouest pourraient vouloir améliorer les partenariats et tirer parti des projets ou des activités entrepris par les organisations autochtones signataires d'ententes avec le Fonds pour les compétences et les partenariats.

Le projet mis en œuvre par la Mine Training Society semble présenter de multiples similitudes avec son projet relatif au Fonds pour les compétences et les partenariats.

Considérations clés 2 : Les Territoires du Nord-Ouest pourraient vouloir partager avec les représentants du gouvernement du Manitoba et du gouvernement de l'Alberta les leçons apprises et les pratiques exemplaires concernant la conception et la mise en œuvre de PCE.

Tout comme dans le nord du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest doivent faire face à la faible capacité des organismes à but non lucratif et des fournisseurs de formation. Le Manitoba et l'Alberta offrent également, par l'entremise de PCE, une formation assortie d'une expérience professionnelle.

Considérations clés 3 : Les Territoires du Nord-Ouest pourraient vouloir élaborer des lignes directrices détaillées concernant les dépenses admissibles.

Les promoteurs trouvent que les lignes directrices du projet sont difficilement compréhensibles, et les agents de perfectionnement professionnel trouvent que les dépenses admissibles ne sont pas clairement définies.

5.3 Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre³⁶

Les Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre visent à aider les partenaires communautaires à entreprendre des activités liées au marché du travail qui favorisent le perfectionnement de la main-d'œuvre, le réaménagement des effectifs et la planification efficace des ressources humaines. Voici une liste (non exhaustive) des activités financées :

- la recherche sur le marché du travail;
- l'élaboration de plans stratégiques pour répondre aux enjeux économiques et aux problèmes liés à l'emploi dans la collectivité;
- la promotion des mesures d'aide à l'emploi auprès des employeurs et des chômeurs;

³⁶ Vous trouverez de plus amples détails sur le programme dans l'étude intitulée *Horizontal evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Workforce Initiatives program in Northwest Territories* et datée du 2 novembre 2021.

- les communications pour partager les pratiques exemplaires ou pour lancer des discussions sur les difficultés et les possibilités communautaires;
- la coordination pour faciliter la résolution des problèmes communautaires en lien avec les enjeux relatifs au marché du travail ou en matière d'emploi ou pour soutenir le développement de groupes de planification locaux;
- la coordination dans le réaménagement des effectifs pour aider les entreprises à mettre en place des mécanismes de soutien visant à aider les employés qui risquent de perdre leur emploi.

Les Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre sont un type de mesures de soutien offertes dans le cadre des EDMT. De 2019 à 2020, les Territoires du Nord-Ouest ont dépensé près de 75 000 \$, soit près de 2 % des dépenses totales prévues dans le cadre de l'EDMT Canada–Territoires du Nord-Ouest.

Organismes financés

Les organismes financés comprennent des gouvernements locaux et autochtones ainsi que des organismes à but non lucratif.

Enjeux ciblés sur le marché du travail

Les projets financés ciblent les enjeux du marché du travail liés aux aspects suivants :

- les difficultés en matière de recrutement et de maintien en poste des employés pour les employeurs et les collectivités;
- les possibilités d'emploi limitées dans les petites collectivités;
- les difficultés en matière de développement des compétences (comme le manque de programmes pour les jeunes).

Tous les projets examinés sont conformes aux objectifs du programme.

Partenariats

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation ainsi que 2 responsables du programme ont confirmé que dans le cadre de la conception et de l'exécution des Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre, le ministère a mené des activités visant à soutenir la formation et le maintien de partenariats. Le ministère et les informateurs clés expliquent que l'expertise, le temps et les contributions financières des partenaires sont autant d'éléments utiles, voire essentiels, à la mise en œuvre et au succès des projets.

L'examen des documents de 4 projets confirme les éléments ci-dessous.

- Des partenariats ont été établis pour soutenir la réalisation de tous les projets.
- Les partenaires ont apporté des contributions financières ou en nature, par exemple en fournissant une expertise ou du temps de travail en vue d'appuyer la réalisation du projet.
- Parmi les activités de projets réalisées avec le soutien des partenaires, on trouve l'élaboration d'un plan pour la main-d'œuvre et des activités d'information sur les carrières.

Mesure du rendement

Conformément à la stratégie de mesure du rendement établie dans les Ententes de transfert relatives au marché du travail, les Territoires du Nord-Ouest ont recueilli des données sur :

- le nombre d'employeurs ayant participé aux Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre;
- les groupes sous-représentés visés par les Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre.

Défis rencontrés et leçons apprises

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation ainsi que les informateurs clés font état de difficultés liées à l'administration du programme, au recrutement de titulaires de projet et à la capacité des titulaires de projet d'élaborer des propositions, d'établir des partenariats et de mettre en œuvre des projets.

Les facteurs et les pratiques jugées favorables au succès du programme sont les suivants :

- la définition claire d'objectifs et d'activités de projet;
- la vérification de la capacité des titulaires de projet de réaliser leurs projets;
- l'établissement d'un budget réaliste;
- la sélection de partenaires appropriés qui seront en mesure d'apporter au projet des contributions financières et en nature;
- la formulation de conseils et la création modèle pour appuyer la demande tout au long du processus d'élaboration de la proposition;
- la participation de fonctionnaires à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à la production de rapports.

Considérations clés pour le programme des Partenariats du marché du travail et l'élaboration de politiques

Considérations clés 1 : Étant donné que les indicateurs de rendement actuels ne rendent pas compte de la diversité des activités financées dans le cadre des Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre, il est important qu'EDSC et les Territoires du Nord-Ouest discutent des activités actuellement financées afin de formuler des recommandations sur la meilleure façon de rendre compte des résultats.

Considérations clés 2 : Il est essentiel de partager les leçons apprises des projets réussis dans le cadre du programme des Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre. En particulier, pour les projets destinés aux employeurs (comme la formation sur le lieu de travail ou la formation parrainée par l'employeur) et ceux qui aident les collectivités et les secteurs économiques à surmonter les enjeux d'adaptation à l'évolution du marché du travail (contraction ou expansion).

5.4 Recherche et innovation³⁷

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les projets réalisés dans le cadre de la mesure Recherche et innovation soutiennent la conception et l'élaboration de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. Les activités financées peuvent inclure, par exemple, la recherche, la mobilisation des intervenants et l'élaboration de propositions.

Au cours de 5 des 7 exercices financiers entre avril 2013 et mars 2020, les Territoires du Nord-Ouest ont utilisé le programme de recherche et innovation. Les dépenses consacrées au programme de Recherche et innovation variaient entre 0 % (0 \$) et 3 % (119 000 \$) des dépenses annuelles réalisées dans les territoires dans le cadre de l'EDMT.

Organismes financés

Les organismes financés comprenaient des administrations locales et municipales ainsi que des gouvernements autochtones, qui sous-traitaient par la suite la réalisation des projets à des entreprises à but lucratif.

Activité de recherche et d'innovation financées

Les programmes de Recherche et innovation ont financé la création de plans de développement du marché du travail dans la collectivité, y compris la mobilisation des intervenants, l'analyse de la population active dans la collectivité, l'identification des possibilités de perfectionnement de la main-d'œuvre, des besoins de formation communautaire et de feuilles de route de mise en œuvre.

³⁷ Les conclusions de cette section sont fondées sur un bilan documentaire complété par un questionnaire écrit rempli par les Territoires du Nord-Ouest. Parmi les documents examinés, on retrouvait notamment des lignes directrices territoriales pour les programmes, des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi et des documents de projets.

6. Conclusions et recommandations

L'EDMT Canada–Territoires du Nord-Ouest constitue le plus important investissement annuel dans les programmes et services actifs visant le marché du travail dans les Territoires du Nord-Ouest. D'après les résultats présentés dans le présent rapport, les PEMS aident généralement les participants à augmenter leurs revenus et à réduire leur recours à certaines prestations de soutien du revenu du gouvernement.

6.1 Résumé des constatations

Dans l'ensemble, lorsque les résultats étaient statistiquement significatifs, les impacts différentiels démontrent que :

- les prestataires actifs participant au Programme de perfectionnement des compétences ont amélioré leurs revenus et réduit leur Recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement;
- les anciens prestataires ont connu une augmentation de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi;
- les prestataires actifs ayant reçu des SAE ont réduit leur recours à l'assurance-emploi au cours des 2 premières années suivant leur participation au programme, respectivement de 1 269 \$ et de 863 \$.

Une analyse par sous-groupes des résultats à moyen terme démontre qu'en général, les participants féminins, masculins, jeunes et autochtones au Programme de perfectionnement des compétences et aux SAE :

- avaient des revenus plus élevés;
- avaient moins recours à des prestations d'assurance-emploi, mais davantage aux prestations d'aide sociale;
- avaient une incidence d'emploi plus faible, ce qui pourrait s'expliquer en partie par le départ à la retraite de certains participants.

Bien qu'aucune analyse de l'impact différentiel n'ait été réalisée pour le programme de Formation en cours d'emploi, des résultats ont été établis pour les prestataires actifs ayant reçu des SAE et pour les anciens prestataires ayant participé au programme de Formation en cours d'emploi et aux SAE. Les résultats de ces participants étaient cohérents avec ceux des participants des sous-groupes du Programme de perfectionnement des compétences et aux SAE.

Une série d'études complémentaires permet de combler les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans les évaluations d'EDMT en ce qui concerne le Programme de démarrage d'entreprise, les PCE, les Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre et Recherche et innovation. En général, on constate que les Territoires du Nord-Ouest font appel :

- au Programme de démarrage d'entreprise pour aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services;

- aux PCE afin de collaborer avec les organismes communautaires et les employeurs pour développer le marché du travail territorial en offrant aux participants la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle ou une formation qui améliore leurs perspectives d'emploi;
- aux Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre afin de soutenir les activités favorisant le perfectionnement et l'adaptation de la main-d'œuvre ainsi que la planification efficace des ressources humaines;
- à la mesure Recherche et innovation pour soutenir la conception et l'élaboration d'activités favorisant le développement du marché du travail communautaire.

6.2 Recommandations

Depuis 2012, quinze études qualitatives et quantitatives ont abordé les problèmes et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives aident à contextualiser les résultats des études quantitatives et à identifier les problèmes, les leçons apprises et les meilleures pratiques associées à la conception et à la mise en œuvre des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

En outre, l'évaluation des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre, qui a récemment été achevée, complète les études qualitatives des EDMT. Cette évaluation exhaustive a permis de dresser un portrait inédit des difficultés et des leçons apprises associées aux initiatives destinées à aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes les plus éloignées du marché du travail.

Dans le cadre de cette évaluation, une analyse causale avancée a été réalisée. Elle a permis d'attribuer les impacts à des PEMS spécifiques. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés pour les Territoires du Nord-Ouest en ressortent.

Recommandation 1 : On incite les Territoires du Nord-Ouest à communiquer leurs leçons apprises, leurs pratiques exemplaires et leurs expériences de difficultés associées à la conception et à la mise en œuvre de programmes financés par l'assurance-emploi, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite les Territoires du Nord-Ouest à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle territoriale.

7. Références

Allin, S., L. Corscadden, K. Gapanenko et M. Grignon, Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada. ICIS, 2013.

Emploi et Développement social Canada. *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation*. Document interne, 2022. Disponible sur demande.

Emploi et Développement social Canada. *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support*. Document interne, 2015.

Emploi et Développement social Canada. *Design and delivery of the Job Creation Partnerships program in Northwest Territories*. Rapport interne, 2019.

Emploi et Développement social Canada. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi (2010 à 2022)*.

Emploi et Développement social Canada. *Evaluation of the Canada-Northwest Territories Labour Market Development Agreement – Cycle III: Design and delivery of the Research and Innovation Support measure in Northwest Territories*. Rapport interne, 2022.

Emploi et Développement social Canada. *Evaluation of the Canada-Northwest Territories Labour Market Development Agreement – Cycle III: Estimation of medium-term outcomes and incremental impacts from 2009 to 2017*. Rapport interne, 2021.

Emploi et Développement social Canada. *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Self-Employment Option program in the Northwest Territories*. Rapport interne, 2021.

Emploi et Développement social Canada. *Horizontal evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Strategic Workforce Initiatives program in the Northwest Territories*. Document interne, 2021.

Emploi et Développement social Canada. *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity*. Document interne, 2012.

Emploi et Développement social Canada. *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017*. Rapport interne, 2021. Disponible sur demande.

Emploi et Développement social Canada. *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. Document interne, 2019. Disponible sur demande.

8. Annexe A. Liste des 8 études présentées dans ce rapport de synthèse

Tableau A 1. Aperçu des 8 études présentées dans ce rapport.

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Examination of medium-term outcomes from 2009 to 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Profil des prestataires actifs de l'assurance-emploi et des anciens prestataires • Résultats selon le type de prestataire et le sous-groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des résultats avant et après la participation au programme 	Participants pendant la période de 2009 à 2012	Jusqu'à 12 années (5 années avant la participation, 1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation)
<i>Estimation of medium-term incremental impacts from 2009 to 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi • Impacts différentiels par sous-groupe • Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Établissement de profils statistiques 	Participants pendant la période de 2009 à 2012	Jusqu'à 7 années (1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation)
<i>Cost-benefit analysis of Employment Benefits and Support Measures in the Northwest Territories</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Analyse coûts-avantages 	Participants pendant la période de 2009 à 2012	5 années après le programme (SAE) 10 années après le Programme de perfectionnement des compétences

<p><i>Cost-benefit analysis: incorporating public health care costs savings in the context of the labour market programs evaluation in the Northwest Territories</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> Estimation du coût annualisé rajusté des soins de santé 	<p>Participants pendant la période de 2009 à 2012</p>	<p>5 années après le programme (SAE) 10 années après le Programme de perfectionnement des compétences</p>
<p><i>Design and delivery of the Job Creation Partnership program in the Northwest Territories</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Conception et exécution du programme Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire entretiens téléphoniques semi-structurés avec 4 informateurs clés 	<p>2017 à 2018</p>	<p>2015 à 2019</p>
<p><i>Design and delivery of the Self-Employment Option program in the Northwest Territories</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Conception et exécution du programme et succès Établir les résultats attribués au programme Comblent les lacunes en matière de connaissances Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse documentaire et revue de littérature Entretiens téléphoniques semi-structurés avec 10 informateurs clés Analyse statistique des données administratives Enquête auprès des participants au Programme de démarrage d'entreprise dans les Territoires du Nord-Ouest 	<p>Participants de 2015 à 2017</p>	<p>2015 à 2020</p>
<p><i>Design and delivery of the Strategic Workforce Initiatives program in the Northwest Territories</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Conception et exécution du programme Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Questionnaire rempli par le territoire 5 entretiens avec des informateurs clés 	<p>2018 à 2020</p>	<p>Conception et exécution au moment de la collecte de données</p>

Design and delivery of the Research and Innovation Support measure in the Northwest Territories

- Conception et exécution du programme
- Défis rencontrés et leçons apprises

- Revue documentaire
- Questionnaire rempli par les informateurs clés

2017 à 2020

Conception et exécution au moment de la collecte de données

Note : Les études sont disponibles en anglais uniquement.